

Sommaire

1	Avant-propos	3
2	Introduction	4
3	Évolution depuis 2022	8
4	Mise en œuvre de la SDD 2030 sur le plan de la politique intérieure	10
4.1	Consommation et production durables	11
4.2	Climat, énergie et biodiversité	19
4.3	Égalité des chances et cohésion sociale	26
5	Les moteurs du développement durable	34
5.1	Société civile	34
5.2	Économie	36
5.3	Marché financier	37
5.4	Formation, recherche et innovation	38
6	Conséquences de la Suisse sur le monde	40
6.1	Compétitivité à l'échelle internationale et prospérité durable	41
6.2	Développement humain	43
6.3	Environnement	45
6.4	Paix, sécurité, démocratie et bonne gouvernance	47
7	Perspectives	49
	Liste des abréviations	50

L'annexe statistique est élaborée de manière distincte par l'Office fédéral de la statistique.

Impressum

Édition :
Conseil fédéral

Direction du projet :
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Graphisme :
Hahn+Zimmermann, Berne

Contact :
DFAE, Secrétariat d'État DFAE SEE-DFAE, division Prospérité et durabilité DPD
E-mail : sts.avn.agenda.2030@eda.admin.ch

www.agenda-2030.eda.admin.ch
www.SDGital2030.ch
linkedin.com/showcase/agenda2030ch

Berne, 2026 / © DFAE

1 Avant-propos



Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, le contexte international a profondément changé. Les dernières années ont été marquées par des tensions géopolitiques, des défis en matière de sécurité et une réduction croissante des marges de manœuvre financières et politiques.

Ces bouleversements ont des répercussions directes sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Conçu à l'origine comme un programme de transformation global, ce dernier est aujourd'hui de plus en plus considéré comme un cadre de référence. Ses objectifs restent pertinents, mais ne sont pas atteignables dans les conditions actuelles et dans tous les domaines, pas plus que dans la mesure initialement prévue.

Le présent rapport national dresse un bilan intermédiaire nuancé : des progrès ont été réalisés dans certains domaines, tandis que dans d'autres, les défis restent considérables. De plus en plus, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit tenir compte des conflits d'objectifs, de ressources limitées et de la complexité croissante des interactions mondiales.

Le rapport montre en outre clairement que le développement durable n'est pas un concept abstrait, mais qu'il nécessite de définir des priorités politiques concrètes. Cela suppose une distinction claire entre les faits, les appréciations et les intérêts. Dans un contexte où de nombreux acteurs font partie à la fois de l'analyse du problème et de la mise en œuvre, la distance analytique est décisive pour la capacité de pilotage politique.

Pour le Conseil fédéral, l'Agenda 2030 reste un cadre de référence important. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030), les réalités géopolitiques et économiques ainsi que les priorités de politique intérieure de la Suisse étant prises en compte.

La Suisse continuera à s'engager en faveur du développement durable, selon une approche pragmatique privilégiant l'effet plutôt que la rhétorique. Il s'agit également de définir clairement ses propres termes et concepts et de les replacer dans un contexte intelligible à l'échelle mondiale.

La Genève internationale reste un site de premier ordre pour faciliter le dialogue, instaurer la confiance et élaborer des solutions viables, notamment face aux profonds changements qui affectent le multilatéralisme.

Conseiller fédéral Ignazio Cassis
Chef du Département fédéral des affaires étrangères DFAE

2 Introduction

En 2015, la Suisse a adopté, avec les autres États membres de l'ONU, l'Agenda 2030 assorti de 17 objectifs pour le développement durable (ODD). Dans le cadre d'une vision commune, la prospérité de tous doit être encouragée dans les limites de la planète.

Des défis à l'échelle mondiale tels que le changement climatique, le déclin de la biodiversité, l'incertitude économique, l'augmentation des inégalités et les tensions géopolitiques rendent toutefois difficile la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Parallèlement à cela, certaines avancées sont manifestes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'électricité, la santé maternelle et infantile et la mise en réseau numérique de données. Si ces progrès sont insuffisants pour réaliser les objectifs ambitieux fixés pour 2030 (voir le [rapport sur les objectifs de développement durable 2025](#), en anglais), ils n'en restent pas moins une source de motivation et d'inspiration pour nos actions.

Avec sa [stratégie pour le développement durable 2030 \(SDD 2030\)](#), la Suisse se concentre sur les domaines dans lesquels elle doit agir en priorité.

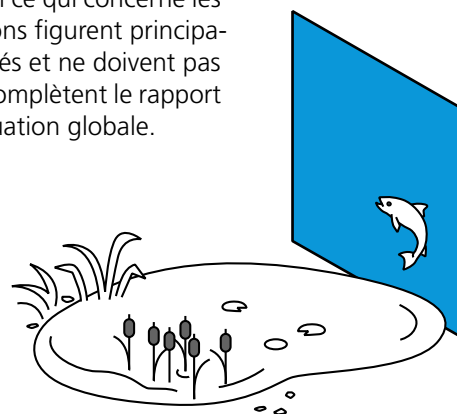
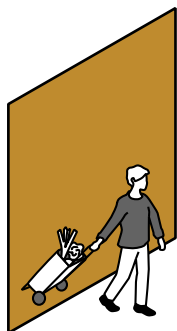
Le rapport national comme outil de pilotage et de dialogue

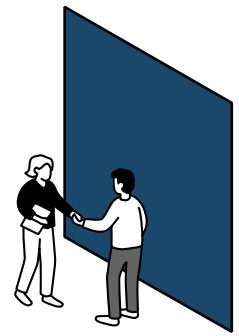
Dans le cadre des négociations de l'ONU sur l'Agenda 2030, la Suisse s'était engagée en faveur d'un processus d'examen rigoureux. Elle présente en 2026 son quatrième rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (Examen national volontaire [*Voluntary National Review*], VNR), les précédents ayant été remis en 2016, 2018 et 2022. Ce quatrième rapport se concentre sur les évolutions observées depuis 2022 et fait office de rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la SDD 2030.

Le Conseil fédéral met en œuvre l'Agenda 2030 au moyen de la SDD 2030 et des plans d'action 2021–2023 et [2024–2027](#). Dans le même temps, il encourage les acteurs non étatiques à jouer le rôle moteur qui leur revient pour faire avancer le développement durable. Les cantons, les villes et les communes sont en outre invités à intégrer systématiquement le développement durable dans leurs processus de planification. La SDD 2030 définit les thèmes préférentiels suivants, qui sont au cœur du présent rapport :

- consommation et production durables ;
- climat, énergie et biodiversité ;
- égalité des chances et cohésion sociale.

Dans le rapport national, des acteurs de la société civile, de l'économie, de la finance et du monde scientifique s'expriment pour la première fois directement. Ils mettent ainsi en lumière, sous différents angles, ce qui a déjà été accompli à ce jour en faveur d'un avenir durable et les domaines dans lesquels des défis se posent, notamment en ce qui concerne les impacts de notre consommation et de notre production. Ces contributions figurent principalement au chapitre 5 ; elles reflètent le point de vue des acteurs concernés et ne doivent pas être considérées comme des prises de position du Conseil fédéral. Elles complètent le rapport en apportant des éclairages supplémentaires, sans préjuger de son évaluation globale.



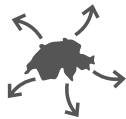


Base d'information du rapport national

Le rapport national 2026 repose sur des données statistiques et qualitatives. Les données statistiques du système d'indicateurs MONET 2030 de la Confédération montrent les évolutions quantitativement mesurables du développement durable en Suisse (voir annexe statistique).

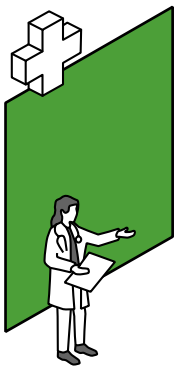
En complément, la Confédération a mené des consultations sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Via la plateforme SDGital2030, quelque 600 experts de tous les départements fédéraux et environ 140 acteurs externes à la Confédération, dont 15 cantons et 24 villes et communes, ont évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre. Ce processus participatif a favorisé les échanges techniques et permis d'obtenir une vue d'ensemble plus complète des progrès réalisés et des défis rencontrés par les différents groupes d'acteurs. Les résultats peuvent être consultés sur la plateforme. En outre, les quatre groupes d'acteurs que sont la société civile, l'économie, le marché financier et la formation, la recherche et l'innovation ont la possibilité, dans le rapport, de présenter leurs contributions et de mettre en évidence les obstacles et les potentiels.

Mise en lumière des effets spillovers

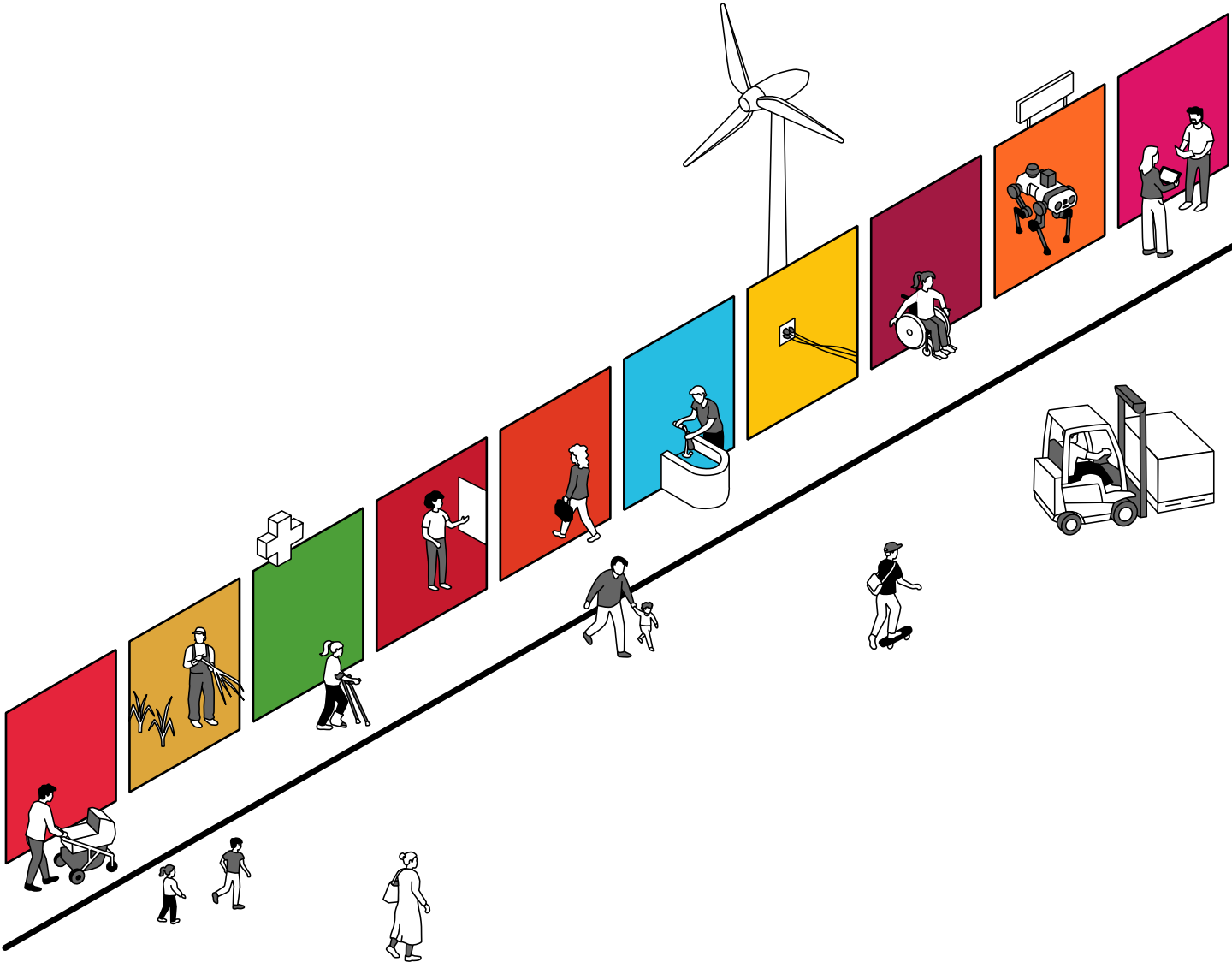


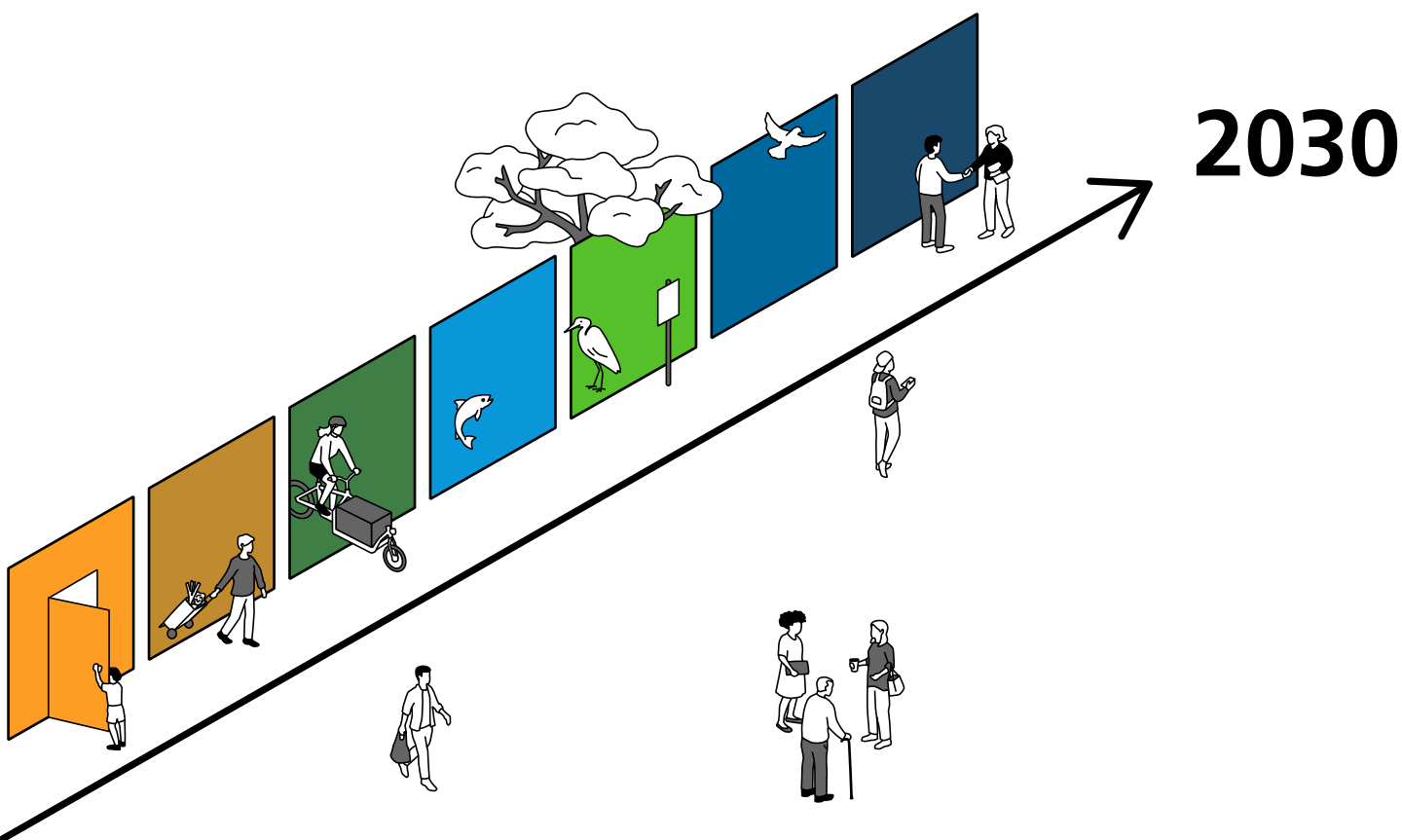
Le présent rapport national accorde une attention particulière aux effets d'externalité territoriale. Ceux-ci sont définis comme des répercussions économiques, sociales et écologiques transfrontalières. Ils englobent les conséquences d'actions délibérées telles que la coopération internationale ou les investissements directs à l'étranger, mais aussi les effets indirects des politiques et des comportements, par exemple en matière de consommation, de commerce ou de production. Leurs répercussions peuvent être mesurables à l'échelle bilatérale, multilatérale ou mondiale et être qualifiées tantôt de positives, tantôt de négatives. Les effets spillovers constituent donc un défi majeur pour la cohérence des politiques en faveur du développement durable.

Depuis 2008, la Suisse dispose d'un ensemble d'indicateurs qu'elle a développés pour mesurer ces effets. Depuis 2022, leur analyse a été approfondie tant sur le plan méthodologique que sur le fond grâce à la révision de l'ensemble d'indicateurs et à l'étude des principales chaînes d'impact (mesure 2 du plan d'action 2024–2027). Il est apparu que les effets d'externalité territoriale de la Suisse les plus importants se manifestent dans le contexte des chaînes d'approvisionnement internationales, des infrastructures transfrontalières, du système financier mondial ainsi que de la sécurité et de la stabilité internationales. Les encadrés aux chapitres 4 et 6 illustrent quelques exemples de ces effets.



Synthèse des résultats du rapport national





Malgré un contexte globalement favorable, le bilan intermédiaire de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse est mitigé. Si des évolutions positives sont visibles dans des domaines tels que l'économie circulaire, les énergies renouvelables et l'égalité, le rythme de mise en œuvre s'avère encore insuffisant. Dans les conditions actuelles, les objectifs relatifs à la consommation durable, au climat, à la biodiversité, à la réduction de la pauvreté, à l'accès à un logement abordable et à la discrimination seront difficiles à atteindre d'ici 2030. Si des progrès ont été réalisés grâce à de nouvelles stratégies, à l'adaptation des bases légales, à des approches participatives et à des instruments de soutien, leur mise en œuvre est toutefois entravée par des conflits d'objectifs et un manque de ressources. Les répercussions dans les domaines mentionnés ne concernent pas seulement la Suisse, mais ont également un impact à l'échelle mondiale. Le rapport met donc en lumière certains effets d'externalité territoriale (spillovers) positifs et négatifs. Dans l'ensemble, tous les acteurs doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre avec succès l'Agenda d'ici à 2030.

3 Évolution depuis 2022

Amélioration de la coordination et nouveaux instruments stratégiques

Le pilotage stratégique de la structure organisationnelle de la Confédération pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est assuré par le comité directeur Agenda 2030 (CDA). Il est composé de personnes clés de tous les départements et de la Chancellerie et de deux délégués du Conseil fédéral pour l'Agenda 2030, issus du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le groupe d'accompagnement Agenda 2030 (GAA) est une autre composante de la structure organisationnelle. Il fait le lien entre la Confédération et les groupes d'acteurs non gouvernementaux et conseille le CDA. Il est constitué de 18 personnalités de la société civile et des milieux économique, financier et scientifique. Son rôle a été renforcé en 2022 par l'élargissement de son cercle de membres et la formalisation de son implication dans la politique de développement durable de la Confédération. Cela permet un dialogue continu entre les groupes d'acteurs et la Confédération.

La stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et le plan d'action 2024–2027 assorti de 22 mesures sont contraignants pour tous les domaines politiques de la Confédération (voir l'encadré « Mesure 16 »). Les services fédéraux doivent contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le cadre de leurs compétences en intégrant les principes et les objectifs dans leurs processus de planification, d'élaboration de budgets et de pilotage politique.

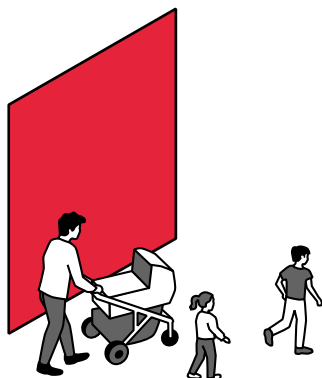
L'administration fédérale a un rôle d'exemple dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2022–2023 montre combien elle prend à cœur son rôle d'exemple en matière de développement durable en tant qu'acheteur, propriétaire d'entités devenues autonomes, investisseur, employeur et consommateur de ressources naturelles.

.....

Mesure 16 du plan d'action relatif à la SDD 2030: préparation d'un plan d'action pour lutter contre la pénurie de logements

En raison de la croissance du nombre de ménages et d'une offre qui ne progresse que faiblement, la pénurie de logements s'intensifie. À l'inverse, la mixité sociale est fragilisée, car il devient de plus en plus difficile pour les ménages à faibles revenus de trouver un logement adéquat et abordable. Dans les zones de montagne touristiques en Suisse, où la pénurie est relativement importante, le manque de logements constitue aussi un problème économique lorsque la main-d'œuvre ne peut plus s'établir dans les localités concernées et que les entreprises ne trouvent donc plus d'employés. Dans le cadre de la mesure 16, des représentants et représentantes à tous les niveaux de l'État ont élaboré ensemble un plan d'action contre la pénurie de logements. Ses effets se révéleront au cours des prochaines années.

.....



Renforcement de la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes

Pour la mise en œuvre de la SDD 2030 au niveau infranational, la Confédération entretient et exploite des partenariats avec les cantons et les communes. Ceux-ci ont pu être renforcés comme suit au cours de la période sous revue.

La Conférence tripartite (CT), qui réunit la Confédération, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS), a inscrit l'Agenda 2030 comme thème prioritaire dans son programme de travail 2022–2026. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux trois niveaux de l'État, de la coordonner et d'exploiter les synergies. La première mesure prise par la CT a été de réaliser une étude sur la coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de façon à formuler des recommandations visant à accroître l'efficacité aux trois niveaux de l'État.

La création en 2022 de l'association Réseau cantonal du développement durable (RCDD) constitue une étape importante. Elle compte en son sein 22 des 26 cantons, encourage la collaboration technique entre les cantons (collaboration dite horizontale) ainsi qu'entre les cantons, la Confédération et les communes (collaboration dite verticale) et offre un cadre pour la coordination et l'apprentissage mutuel.

Les trois quarts de la population suisse vivent dans des zones urbaines, lesquelles jouent donc un rôle clé dans le développement durable et permettent de développer et de tester des approches innovantes en collaboration avec la population. Depuis 2022, de nombreuses villes ont renforcé leur engagement en faveur du développement durable, par exemple en intégrant et en transposant les ODD dans des stratégies de développement locales ou dans des projets portant sur des thèmes spécifiques tels que l'économie circulaire ou le développement des quartiers. La Toolbox Agenda 2030 pour les cantons et les communes représente un outil utile à cet égard.

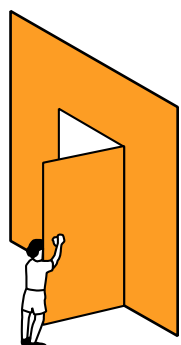
.....

Examen local volontaire (*Voluntary Local Review, VLR*)

L'examen local volontaire est un instrument permettant de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau infranational. Les autorités locales peuvent examiner leurs programmes politiques à l'aune de l'Agenda 2030 et définir leurs priorités pour une mise en œuvre efficace des ODD dans le contexte local. En avril 2025, la ville de Genève a été la première ville suisse à publier son VLR, suivie la même année par la ville de Berne et le canton de Bâle-Ville. Le canton d'Argovie a fait de même en 2026. Avec le VLR, ces villes touchent de manière ciblée un public international.

.....

Dans le cadre de programmes d'encouragement, la Confédération met à disposition des fonds en soutien à des projets innovants menés par des institutions publiques et privées. À travers des formats d'échange tels que le Forum Développement durable ou Dialogue 2030, elle renforce le dialogue entre les acteurs et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques.



4 Mise en œuvre de la SDD 2030 sur le plan de la politique intérieure

Ce chapitre présente la mise en œuvre des priorités définies dans la SDD 2030 sur le plan de la politique intérieure. Il se fonde sur les indicateurs statistiques relatifs à la SDD 2030 issus du système d'indicateurs MONET 2030 et sur les évaluations qualitatives de ses objectifs. Ces dernières proviennent des offices fédéraux compétents ainsi que d'acteurs externes¹ des niveaux infranationaux et de groupes d'acteurs non étatiques et peuvent être consultées sur la plateforme SDGital2030. Le présent chapitre résume leurs analyses et complète les données statistiques pour chaque objectif de la SDD 2030.

Suivi statistique au moyen des indicateurs de MONET 2030

Dans le système d'indicateurs MONET 2030, chacun des objectifs de la SDD 2030 compte un ou plusieurs indicateurs. La couleur renseigne sur l'adéquation entre l'évolution observée et l'évolution visée. Dans le cas d'un objectif quantitatif et daté, l'évolution visée correspond à la trajectoire théorique qui devrait être suivie pour atteindre l'objectif à la date prévue. Les tendances sont généralement analysées à partir de l'année 2000 jusqu'à la dernière valeur disponible. Pour chaque indicateur, la moyenne des trois premières valeurs est comparée à celle des trois dernières (à condition que la série temporelle contienne au moins 6 données)².

Évolution positive	Dans la direction souhaitée
Évolution négative	Contraire à la direction souhaitée
Statu quo	Aucune évolution statistique significative à noter
Impossible à qualifier	En raison d'une rupture dans la série temporelle, d'une évolution irrégulière, d'une série temporelle trop courte ou parce que l'évolution visée ne peut être déterminée, aucune évaluation n'est possible
Aucun indicateur disponible	Il n'existe pas encore de données répondant aux critères des statistiques publiques pour cet indicateur

Des informations quantitatives supplémentaires figurent dans l'annexe statistique.

- 1 Dans ce chapitre, le terme générique « acteurs » désigne les collectivités de droit public (cantons, villes et communes, respectivement les services spécialisés de ces niveaux étatiques, ainsi que d'autres organisations de droit public), la société civile, les entreprises et les associations économiques, les milieux scientifiques et d'autres organisations. Sur SDGital2030, il est possible de voir quelles organisations ont apporté leur contribution à l'état des lieux de la mise en œuvre par la Suisse de l'Agenda 2030.
- 2 Une description détaillée de la méthode d'évaluation des indicateurs figure dans la synthèse des indicateurs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

4.1 Consommation et production durables



4.1.1 Favoriser et rendre possibles des modes de consommation durables

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
12.8 Consommation responsable	Comportements environnementaux au quotidien Consommateurs conscients de l'environnement: 70,4 % à l'achat de petits appareils électriques et 43,6 % à l'achat de produits alimentaires en 2023 Pas de qualification possible en raison d'une série temporelle trop courte
12.c Incitations financières liées aux énergies fossiles	Allègements fiscaux sur les huiles minérales 3,9 % des recettes nettes des impôt sur les huiles minérales étaient remboursées aux entreprises en 2024 +52,7 % depuis 2002

Source: OFS – MONET2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant l'ODD 12

Progrès accomplis et défis à relever

En développant et en actualisant régulièrement les données relatives aux écobilans, la Confédération fournit un cadre pour des modes de consommation et de production durables. Les organisations privées et publiques jouent un rôle clé dans la sensibilisation et la diffusion d'informations fiables, accessibles et fournies au bon moment, par exemple lors de l'achat de produits ou de services. La Confédération et les cantons soutiennent les organismes publics et privés dans la mise en place de mesures responsables dans le cadre des passations de marchés.

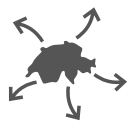
De nombreux défis subsistent. Plusieurs acteurs externes soulignent que la simple diffusion d'informations ne suffit pas pour parvenir à une consommation durable. Ils insistent sur la nécessité de renforcer les conditions-cadres, notamment les conditions-cadres politiques pour des chaînes de valeur plus durables, une plus grande transparence des coûts réels (y compris les coûts environnementaux et sociaux) et des mécanismes qui favorisent des décisions plus durables.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réduction des subventions aux énergies fossiles, notamment dans le cadre de l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS), lequel est signé mais pas encore ratifié (voir chapitre 6). Avec la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales, l'impôt sur les huiles minérales ne sera remboursé aux entreprises de transport concessionnaires qu'à titre exceptionnel à partir de 2030. La réforme, la réduction ou la suppression d'autres subventions accordées aux énergies fossiles, par exemple l'exonération du trafic aérien international de l'impôt sur les huiles minérales et de la taxe sur la valeur ajoutée, dépendent toutefois de la conjoncture internationale. Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales dans des domaines tels que les engins de damage reste politiquement controversé. Depuis 2002, les remboursements de l'impôt sur les huiles minérales ont augmenté de 52,7 %. Les effets négatifs de ces subventions sur l'environnement persistent donc. Les travaux sur la loi sur le CO₂ pour l'après-2030 offrent l'occasion de passer en revue les subventions fédérales qui, en première ligne, ont un impact sur le climat.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Les services fédéraux et une majorité des acteurs externes considèrent que la réalisation de l'objectif 12.8 d'ici à 2030 est plutôt irréaliste. Bien que les informations en matière d'environnement s'améliorent continuellement, elles ne sont toujours pas disponibles pour toutes les décisions d'achat. Les acteurs externes s'accordent à dire qu'au-delà des informations, il convient également de mettre en place les conditions adéquates pour induire des changements de comportement. Il existe toujours un décalage entre le savoir et l'action. Les services fédéraux estiment que la réalisation de l'objectif 12.c est plutôt irréaliste, car il est peu probable que toutes les subventions accordées aux énergies fossiles puissent être supprimées ou adaptées d'ici 2030.

.....



Effets spillovers: répercussions de la consommation suisse à l'étranger

Environ trois quarts de l'impact environnemental global de la Suisse sont générés à l'étranger. D'où l'importance d'inclure les chaînes d'approvisionnement et de valeur internationales dans l'analyse. En 2023, l'empreinte matérielle de la Suisse était estimée à 134 millions de tonnes, soit 15 tonnes par personne. Elle a diminué de 10 % (et de 26 % par personne) par rapport à l'année 2000. Elle tient compte non seulement des matières premières extraites en Suisse, mais aussi de la masse de toutes les matières premières utilisées à l'étranger pour la production et le transport des biens et services consommés en Suisse. En moyenne, au cours des deux dernières décennies, les matières premières extraites et utilisées en Suisse ont représenté 40 % de l'empreinte matérielle.

Il y a quelques années, la Suisse a publié un guide détaillant l'impact des chaînes d'approvisionnement de différents secteurs (chimie, construction mécanique, immobilier, santé, alimentation, habillement, appareils électriques). Cet atlas environnemental à l'usage des entreprises a vocation à les aider à réduire leur empreinte écologique.

.....

4.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
12.2(a) Consommation de ressources naturelles	Empreinte matérielle par personne 15,0 tonnes en 2023 -26,1 % depuis 2000
8.4 Processus de production efficaces et circularité	Empreinte matérielle 134,1 millions de tonnes en 2023 -10,0 % depuis 2000
8.2 Conditions favorables à une économie durable	Productivité du travail 146,1 points d'indice (1991 = 100) en 2024 +28,3 % depuis 2000
12.4 Produits chimiques	Produits chimiques dangereux 4404 substances dangereuses et 247 substances extrêmement préoccupantes répertoriées en 2025 resp. +6,1 % et +92,0 % depuis 2012

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 8 et 12

Progrès accomplis et défis à relever

Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'économie circulaire. Les Chambres fédérales ont adopté en 2024 l'initiative parlementaire 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse ». Les révisions de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), de la loi sur l'énergie (LEne) et de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) renforcent le cadre juridique pour la transition vers une économie circulaire et économe en ressources. La collaboration avec les cantons et l'économie – par exemple dans le cadre du Cercle Climat, du Cercle Déchets ou au moyen d'accords sectoriels – joue un rôle central. Les cantons et les communes s'engagent également de plus en plus, notamment en développant des stratégies, des programmes d'encouragement et des plateformes visant à promouvoir l'économie circulaire et en soutenant les entreprises de manière ciblée. De plus, de nombreuses communes misent sur une gestion plus durable des déchets. Malgré ces progrès, il existe un potentiel d'amélioration: les matériaux récupérés à partir des déchets (matières premières secondaires) ne représentent qu'une faible proportion (environ 15 % en 2023) de la consommation globale de matériaux. Si l'on tenait compte de la consommation totale de matériaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce pourcentage serait encore plus faible. La Suisse est certes parvenue à des taux de recyclage élevés pour différents types de déchets, mais la quantité de déchets par habitant a augmenté dans le même temps. Pour certains types de déchets, tels que les plastiques, pour lesquels le taux de recyclage est de 10 %, il existe encore un potentiel d'amélioration. Au niveau des entreprises, le tableau est également mitigé: un peu plus de 10 % des entreprises mettent déjà pleinement en œuvre des pratiques circulaires, tandis qu'elles sont quelque 27 % à avoir intégré le concept d'économie circulaire dans leur stratégie. Le fait que les entreprises davantage tournées vers l'économie circulaire ont généralement un impact environnemental moindre est un phénomène positif. Cela indique que les modèles commerciaux circulaires peuvent contribuer de manière significative à une transformation durable.

La révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ et l'adoption de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) offrent de nouveaux instruments pour atteindre l'objectif de zéro émission nette dans l'économie. Malgré l'engagement de nombreuses entreprises, l'offre de produits et de services respectueux de l'environnement reste limitée. Au cours des prochaines années, le passage de la phase d'analyse à la phase de mise en œuvre sera particulièrement important dans les chaînes de valeur ayant un fort impact sur l'environnement. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont trop peu impliquées dans ces processus et les connaissances de base font encore cruellement défaut. Un cadre réglementaire stable est indispensable pour renforcer la base de connaissances et promouvoir la transparence des coûts environnementaux.

Des progrès ont été réalisés dans la réduction des charges administratives pesant sur les entreprises et dans la promotion de l'innovation. La loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) introduit de nouveaux instruments, tels que des études sectorielles visant à identifier les possibilités d'allègement pour les entreprises. Pour que l'économie puisse se développer, il faut garantir un approvisionnement en électricité sûr et abordable, mobiliser pleinement le potentiel de la main-d'œuvre, faciliter l'accès à la main-d'œuvre étrangère qualifiée, assurer un financement stable des retraites et mettre en place un système fiscal efficace. L'internalisation des coûts externes et une redéfinition de la productivité du travail sont également identifiées par certains acteurs externes comme des leviers essentiels pour une production durable.

Enfin, la stratégie Sécurité des produits chimiques 2023–2027 renforce la coordination interinstitutionnelle et l'adaptation continue de la législation aux nouvelles connaissances scientifiques. Le respect des exigences légales reste un défi, notamment en ce qui concerne la mise sur le marché, la qualité de l'eau et l'élimination des substances. Les substances alkyles perfluorées et polyfluorées (PFAS) sont identifiées comme un défi majeur par les autorités fédérales, les cantons et les communes. La Confédération s'engage, en collaboration avec les inspections cantonales du travail, à renforcer le niveau de protection dans les entreprises lors de la manipulation de produits chimiques.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Selon les services fédéraux et la majorité des acteurs externes, l'objectif d'une utilisation durable des ressources naturelles (12.2(a)) est plutôt irréaliste. Entre 2000 et 2023, l'empreinte matérielle par personne en Suisse a diminué de 26 %, passant de 20 à 15 tonnes. L'évolution va dans le bon sens, mais l'ampleur de la réduction observée jusqu'à présent est insuffisante pour que l'objectif soit atteint. Les avis sont partagés quant à la réalisation de l'objectif 8.4. Les entreprises s'efforcent d'exploiter pleinement leur potentiel en matière d'efficacité des ressources en optimisant leurs processus de production et leurs produits. Toutefois, selon l'État des lieux 2024 de l'économie circulaire en Suisse (en allemand), il paraît improbable que tout le potentiel d'amélioration puisse être exploité d'ici à 2030. La réalisation de l'objectif 8.2, qui vise à maintenir un environnement économique favorable à la concurrence, à l'innovation et à la productivité, est jugée réaliste. Dans un environnement en rapide évolution, l'application des exigences légales en matière de sécurité chimique est une tâche difficile. Néanmoins, la réalisation de l'objectif 12.4 est jugée plutôt réaliste.

4.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
2.1 Alimentation saine et durable	Consommation de fruits et légumes 15,6 % de la population consommait au moins 5 portions par jour en 2022 -18,4 % depuis 2012
12.3 Gaspillage alimentaire	Titre provisoire: Pertes alimentaires évitables en Suisse (tout au long de la chaîne de valeur), par personne Il n'existe pas encore de données répondant aux critères de la statistique publique pour cet indicateur.
12.2(b) Impact climatique de l'alimentation	Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation, par personne 1,8 tonne éq. CO ₂ en 2023 à 156,1% en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 12.2(b) (diminution de 25 % par rapport à 2020 d'ici 2030)
2.4 Agriculture durable	Bilan d'azote de l'agriculture 86,9 milliers de tonnes en excès en 2023 -8,0 % depuis 2000
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture 6,6 millions de tonnes équivalents CO ₂ en 2024 -8,7 % depuis 2000
	Agriculture biologique 18,4 % de la surface agricole utile en 2024 +108,8 % depuis 2000

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 2 et 12

Progrès accomplis et défis à relever

Dans ses orientations, le Conseil fédéral note que la politique agricole doit, à partir de 2030, suivre une approche du système alimentaire holistique couvrant toute la chaîne de valeur alimentaire. Il s'agit là d'une nouvelle étape importante vers une transformation globale des systèmes alimentaires. En outre, des progrès ont été réalisés, notamment en matière de couverture d'assurance pour les partenaires des responsables d'exploitation agricole et de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques indigènes. Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la fertilité des sols, la gestion de l'eau, la pollution par l'azote ainsi que la qualité et la quantité de la biodiversité. La [stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050](#) vise une adaptation au changement climatique et une réduction des émissions du système alimentaire. La recherche interdisciplinaire, qui englobe l'ensemble du système alimentaire, y compris la consommation, est essentielle pour identifier les conflits d'objectifs et renforcer la sécurité alimentaire.

La Stratégie suisse de nutrition 2025–2032 appuie la transformation du système alimentaire pour plus de durabilité, de santé, d'égalité des chances et d'équité. Elle vise à augmenter le pourcentage de la population ayant une alimentation équilibrée et entre en résonance avec la pyramide alimentaire suisse et les nouvelles recommandations nutritionnelles qui, pour la première fois, tiennent compte des aspects environnementaux. En mars 2025, les villes d'Aigle, Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Moutier, Saint-Gall et Zurich ont signé une Charte pour une alimentation durable. Deux villes soulignent que les inégalités sociales, le coût élevé des produits frais et la prédominance des aliments hautement transformés rendent difficile l'accès à des aliments de qualité. Les personnes à faibles revenus ou sans statut de séjour légal sont particulièrement touchées. La réalisation de l'objectif 2.1 « une alimentation saine pour un tiers de la population » est réalisable, mais, de l'avis d'acteurs externes, des offres plus ciblées et plus accessibles sont requises pour y parvenir.

Des progrès ont également été réalisés dans la réduction du gaspillage alimentaire. Le plan d'action contre le gaspillage alimentaire adopté en 2022 prévoit 14 mesures. Il comprend notamment un accord intersectoriel qui a été signé par la plupart des grandes entreprises et associations du secteur agroalimentaire. En octobre 2025, un rapport sur l'état d'avancement du plan d'action a été publié. Si certaines filières ont obtenu des résultats considérables par rapport à 2017, la réduction globale des pertes alimentaires en Suisse est d'environ –5 %. Les défis à relever pour atteindre l'objectif de réduction de moitié d'ici à 2030 résident notamment dans le manque d'impact global des mesures dans certains secteurs (agriculture, transformation, commerce de gros, restauration) et dans la nécessité de mieux sensibiliser les ménages. À cela s'ajoute le fait que certaines mesures ne produisent pas encore l'effet escompté, ce qui s'explique notamment par le délai de mise en œuvre de certaines d'entre elles ainsi que par la grande complexité des chaînes de valeur.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

L'objectif 2.1 prévoit une augmentation d'un tiers de la part de la population qui s'alimente de manière saine, durable, équilibrée et conforme aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse. Les services fédéraux jugent cet objectif ambitieux et difficile à atteindre. De plus, l'indicateur correspondant (consommation de fruits et légumes) affiche une évolution négative plutôt que positive depuis l'état des lieux de 2022. La réduction de moitié du gaspillage alimentaire visée dans l'objectif 12.3 est considérée comme ambitieuse, mais réaliste. La réalisation de cet objectif dépendra largement de l'engagement des acteurs économiques et des mesures qui seront prises dans le cadre de la deuxième phase du plan d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire (2026–2030). L'objectif 12.2(b) vise une réduction de l'empreinte « gaz à effet de serre » de l'alimentation : cette empreinte de la demande en denrées alimentaires par personne doit être réduite d'un quart par rapport à 2020, sur la base de la comptabilité environnementale. Les stratégies mentionnées ci-dessus contribuent à la réalisation de cet objectif. L'évolution de l'empreinte « gaz à effet de serre » jusqu'à présent montre que la tendance positive doit s'intensifier pour que l'objectif soit atteint. Une production agricole plus durable d'ici à 2030 (2.4) est considérée comme réaliste.

4.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur
12.6 Conduite responsable des entreprises	Pas d'indicateur pour le moment Il n'existe pas encore de données répondant aux critères de la statistique publique pour cet indicateur.

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant l'ODD 12

Progrès accomplis et défis à relever

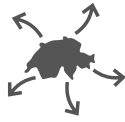
Depuis 2022, les grandes entreprises suisses ont l'obligation d'établir des rapports sur des thèmes non financiers tels que l'environnement, les questions sociales, le personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption, et de respecter un devoir de diligence en matière de travail des enfants et en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit. Les exigences applicables au rapport sur les questions climatiques ont également été précisées. Celles-ci se fondent sur les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD).

La Confédération poursuit son travail, notamment dans le domaine de la promotion des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, par l'intermédiaire du Point de contact national et en accompagnant en particulier les PME à l'aide d'instruments tels que le contrôle des risques RSE. En novembre 2025, le Conseil fédéral a adopté un rapport afin de soutenir de manière ciblée les PME dans le domaine de la durabilité. Il propose des mesures concrètes, notamment un portail fédéral de responsabilité sociale des entreprises (RSE) amélioré, des outils numériques dans le domaine du reporting et de l'analyse des risques, ainsi qu'une coopération renforcée avec les associations. Il a en outre développé une Toolbox Agenda 2030 pour aider les entreprises qui souhaitent s'engager davantage en faveur du développement durable. En 2024, le Conseil fédéral a adopté le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme (NAP) 2024–2027 actualisé pour mettre en œuvre les principes directeurs de l'ONU correspondants.

Le rapport sur le plan d'action RSE 2020–2023 montre que 70 % des grandes entreprises et 40 % des PME appliquent des règles en matière de diligence raisonnable, dans une certaine mesure tout au moins. Malgré une prise de conscience croissante, les pratiques restent volontaires et fragmentées, en particulier dans les PME. Plusieurs acteurs externes soulignent que l'absence de normes contraignantes et de mécanismes de contrôle limite l'efficacité de la politique actuelle. L'initiative « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » a été rejetée lors de la votation populaire de 2020, mais les dispositions susmentionnées sont entrées en vigueur en 2022 conformément à la contre-proposition. En 2025, une nouvelle initiative populaire a été déposée, qui prévoit un devoir de diligence contraignant et fondé sur les risques en matière de droits de l'homme et d'environnement pour les entreprises suisses (initiative « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement »). En septembre 2025, le Conseil fédéral a décidé de présenter un contre-projet indirect.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Les avis des acteurs externes divergent quant à la mise en œuvre de l'objectif 12.6. Malgré les progrès significatifs réalisés depuis 2022 en matière de réglementation de durabilité des entreprises et les efforts déployés par ces dernières, l'instabilité internationale pourrait freiner les avancées.



Effets spillovers : commerce mondial des matières premières

La Suisse est un leader mondial dans le commerce du sucre, du coton, des graines oléagineuses, du café et des céréales, et l'une des plus grandes plateformes commerciales pour les combustibles, les métaux, les minerais et les produits agricoles. Plus de 900 entreprises commerciales y sont actives (2023). Une grande partie de leurs activités s'inscrit dans le cadre du « commerce de transit ». Comme le souligne l'OCDE, les bénéfices tirés de ce négoce, en particulier via les chaînes d'approvisionnement en minerais, ont des répercussions positives et négatives pour les pays, les communautés et les populations concernés : sous la forme de revenus nationaux, d'emplois, de formation et d'innovation, mais aussi sous la forme de conditions de sécurité et de travail parfois précaires et d'impacts considérables sur l'environnement et la population ainsi que d'un risque élevé de corruption.

En Suisse, la question de la responsabilité des entreprises fait l'objet d'un débat permanent avec tous les partenaires. Le pays a donc commencé à recueillir des données statistiques sur le secteur commercial (2023) et les statistiques annuelles de l'OFS sur la valeur ajoutée seront étendues à toutes les entreprises de négoce de matières premières employant au moins trois personnes (2022). En 2024, la valeur ajoutée du commerce des matières premières s'élevait à 19,2 milliards de francs (valeur ajoutée des activités principales du secteur, hors activités de production ou de services). Au cours de la période sous revue, les autorités judiciaires suisses ont également prononcé plusieurs condamnations pour corruption. Dans le cadre de la préparation du prochain rapport sur le secteur des matières premières (2026), le Conseil fédéral se concentre sur les questions de compétitivité et d'intégrité.

4.2 Climat, énergie et biodiversité



4.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
13.2 Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre 41,3 millions de tonnes éq. CO ₂ en 2024 à 61,8 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 13.2 (diminution de 50 % par rapport à 1990 d'ici 2030) ³
13.1 Risques liés au climat	Titre provisoire: Décès dus à des vagues de chaleur Indicateur en développement
11.b Protection contre les dangers naturels	Domages causés par des événements naturels 905,1 millions de francs de dommages en 2024 Pas de qualification possible en raison du caractère erratique du phénomène observé
13.3 Capacité à répondre au changement climatique	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques 85,6 % de la population en 2023 Pas de qualification possible pour cet indicateur en raison d'une rupture de série temporelle

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 11 et 13

Progrès accomplis et défis à relever

La Suisse poursuit plusieurs stratégies à long terme visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique. Ces stratégies couvrent les domaines du climat, de l'énergie, de l'agriculture et de l'alimentation, des technologies d'émission négative, du tourisme, de la gestion des sols et des forêts. La loi sur le climat et l'innovation (LCI), adoptée en 2023, inscrit les objectifs climatiques dans la législation, en particulier celui visant à ramener à une valeur nulle les émissions de gaz à effet de serre de la Suisse d'ici 2050 (objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050). La loi sur le CO₂ prévoit la mise en œuvre de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment la taxe sur le CO₂ perçue sur les combustibles fossiles, le programme Bâtiments, les prescriptions concernant les émissions de CO₂ des véhicules et l'obligation de compensation pour les importateurs de carburants. L'adaptation au changement climatique est coordonnée par la Confédération (loi sur le CO₂, LCI). Elle est soutenue, par exemple, par le programme

³ L'évaluation est basée sur la tendance linéaire entre 2008 et la dernière valeur disponible, 2008 marquant l'introduction de la taxe sur le CO₂.


d'encouragement Adapt+, lancé en 2025, qui permet le cofinancement de projets visant à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Le Programme Climat – formation et communication encourage l'acquisition de compétences par les spécialistes et les cadres et informe et conseille les villes et les communes sur la protection du climat (réduction des gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique). En 2025, les nouveaux scénarios climatiques Climat CH2025 envisagés pour la Suisse ont été publiés. Ils servent de base à l'adaptation au changement climatique et à la protection du climat et sont régulièrement mis à jour.

Compte tenu de l'aggravation rapide des effets du changement climatique (notamment les vagues de chaleur, les sécheresses et les glissements de terrain), les planifications d'urgence, les infrastructures et les zones bâties atteignent leurs limites d'adaptation. Les entreprises sont également de plus en plus exposées aux risques climatiques. Afin de respecter les objectifs climatiques fixés pour 2030 et d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050, la Suisse doit mettre en œuvre et renforcer de manière systématique des mesures efficaces de réduction des émissions. L'internalisation des coûts externes selon le principe de causalité reste un défi prioritaire. Malgré les incertitudes actuelles quant à leur efficacité et à leur coût élevé, les technologies de capture et de stockage du CO₂ (carbon capture and storage, CCS) et les technologies d'émission négative (negative emission technologies, NET) sont nécessaires pour compenser, d'ici à 2050, les dernières émissions inévitables. Des recommandations concrètes ont été formulées à cet effet dans le cadre du Programme national de recherche 73. Les grandes entreprises sont tenues, depuis 2024, de publier des rapports sur les questions climatiques, qui doivent aussi contenir des plans de transition « zéro émission nette » comparables aux objectifs climatiques de la Suisse. Les progrès réalisés au sein du marché financier sont évalués au moyen de tests climatiques, dont la participation est basée sur le volontariat. Le dernier test, qui remonte à 2024, a mis en évidence des progrès, même si l'intégralité du secteur financier et des classes d'actifs n'est pas encore pleinement alignée sur l'objectif de zéro émission nette.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

La réalisation de l'objectif climatique 13.2 est considérée comme réaliste, au sens de « possible », car la Confédération peut acquérir des certificats internationaux de réduction des émissions de CO₂. La réalisation des objectifs d'adaptation au changement climatique (13.1) et de protection contre les dangers naturels (11.b) reste incertaine en raison de l'augmentation des risques climatiques. En ce qui concerne la réalisation de l'objectif 13.1, les services fédéraux sont plus pessimistes que lors du dernier état des lieux en 2022. La réalisation de l'objectif 13.3 suppose de combler d'autres lacunes dans les domaines de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation au changement climatique et à ses conséquences. La réduction, à partir de 2027, des fonds fédéraux destinés à l'éducation à l'environnement pourrait ralentir l'évolution.

.....



Effets spillovers : émissions générées à l'étranger

En 2023, l'empreinte carbone de la Suisse s'élevait à 32,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur le territoire national et à 99,5 millions de tonnes à l'étranger, ce qui signifie que les trois quarts (75 %) des émissions générées par la demande intérieure sont liés aux importations (2023).

La Suisse s'engage en faveur de normes environnementales minimales dans les accords commerciaux. En collaboration avec un groupe d'États, elle a négocié un accord sur le changement climatique, le commerce et le développement durable (2024), qui propose une définition des subventions aux énergies fossiles et établit une liste de biens et de services qui contribuent à accélérer les efforts de transition (voir chapitre 6).

Enfin, la Suisse soutient des partenariats de coopération technique et des initiatives multilatérales visant à réduire les risques climatiques et à renforcer la capacité d'adaptation à l'étranger au niveau local.

.....

4.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
7.3 Consommation d'énergie	Consommation finale d'énergie par personne 77,8 gigajoules par personne en 2024 À 97,3 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 7.3 (diminution de 43 % par rapport à 2000 d'ici 2035)
7.1 Approvisionnement énergétique	Dépendance énergétique envers l'étranger 67,6 % d'énergie brute importée dans l'approvisionnement total en 2024 -11,5 % depuis 2000
	Consommation finale d'énergie par agent énergétique 45,7 % issu de produits pétroliers en 2024 -22,9 % depuis 2000
7.2 Énergies renouvelables	Énergies renouvelables 29,9 % de l'énergie consommée en 2024 +61,1 % depuis 2000
	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables Part de la production totale en 2024: 57,1 % à partir de centrales hydrauliques, +5,1 % depuis 2000 ; 10,9 % à partir de nouvelles énergies renouvelables, à 67,3 % en adéquation au chemin théorique pour atteindre l'objectif 7.2 de la SDD 2030 ⁴ (17 000 GWh en 2035) ⁵

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant l'ODD 7

Progrès accomplis et défis à relever

De nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine de l'énergie. La stratégie énergétique 2050, mise en œuvre notamment par la loi sur l'approvisionnement en électricité, la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂ vise à sortir progressivement de l'énergie nucléaire, à développer les énergies renouvelables, à accroître l'efficacité énergétique et à garantir une sécurité d'approvisionnement élevée. Grâce au projet de loi pour l'accélération des procédures, il est désormais possible de construire plus rapidement de grandes installations solaires, hydroélectriques et éoliennes. De nombreux efforts sont encore nécessaires dans le domaine de l'énergie pour atteindre les objectifs de la stratégie climatique. La loi sur le climat et l'innovation prévoit notamment des mesures ciblées pour remplacer les combustibles fossiles dans les bâtiments et l'industrie. En outre, le Parlement a fixé comme objectif, dans la loi sur l'approvisionnement en électricité, d'économiser 2 térawattheures (TWh) d'électricité par an d'ici à 2035, notamment grâce à des obligations imposées aux fournisseurs d'électricité en matière de gains d'efficacité.

4 Au 1^{er} janvier 2025, des objectifs plus stricts sont entrés en vigueur avec la loi fédérale sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité à partir d'énergies renouvelables. L'évaluation se réfère toutefois à l'objectif tel qu'il est formulé dans la SDD 2030.

5 Dans le cas d'un objectif quantifié et daté, l'adéquation au chemin théorique doit être d'au moins 97 % pour que l'évolution de l'indicateur puisse être jugée positive. Dans le cas de cet indicateur, l'évaluation se compose toutefois de l'évaluation de deux variables (production d'électricité par les centrales hydroélectriques ; production d'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables), dont l'évolution est additionnée pour l'évaluation globale.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la Suisse doit accélérer le développement de toutes les sources d'énergie renouvelables et améliorer rapidement son efficacité énergétique, tout en garantissant un approvisionnement énergétique sûr, économique et équitable dans un contexte géopolitique instable. L'accord sur l'électricité prévu avec l'UE peut également y contribuer, notamment s'agissant de la sécurisation de l'approvisionnement en électricité. Ces ambitions contrastent avec plusieurs défis majeurs que représentent notamment les procédures d'autorisation pour les infrastructures énergétiques, les conflits d'objectifs entre la protection de la nature et les besoins énergétiques et la rénovation énergétique du parc immobilier. Les émissions des voitures de tourisme et des voitures de livraison neuves dépassent les objectifs fixés, tandis que celles des véhicules lourds, tels que les camions et les tracteurs à sellette, sont nettement inférieures à ces objectifs, l'électrification de ces engins étant en rapide progression. Malgré les progrès réalisés, il reste encore des efforts à réaliser du point de vue du passage à l'électrique. L'exploitation des centres de calcul commerciaux et des centres de calcul par des entreprises représente déjà 3,6 % de la consommation nationale d'électricité, un chiffre qui pourrait encore progresser d'ici à 2030 en raison de la croissance affichée par la branche. En outre, des solutions doivent être trouvées pour développer les réseaux et augmenter la production d'électricité en hiver ainsi que les capacités de stockage.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

La Suisse progresse dans la réalisation de ses objectifs énergétiques: en 2024, la consommation finale d'énergie par personne s'élevait à 77,8 gigajoules (GJ). Depuis 2022, l'indicateur de la consommation finale d'énergie par personne, conformément à l'objectif 7.3, est passé d'inchangé à positif. Depuis peu, l'évolution observée est conforme à 97,3 % à la trajectoire de réduction⁶. Les offices fédéraux sont également optimistes quant à la réalisation de l'objectif 7.1 en matière d'approvisionnement énergétique. Les perspectives énergétiques 2050+ montrent que la Suisse peut rendre son approvisionnement énergétique neutre sur le plan climatique à l'horizon 2050 et au-delà tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement. Il n'est pas encore possible d'évaluer si l'objectif de production d'électricité renouvelable (7.2) est atteignable.

⁶ Pour un objectif quantifié et daté, la conformité avec la trajectoire de réduction doit être d'au moins 97 % pour que l'évolution de l'indicateur puisse être jugée positive. Entre 0 % et 97 % de conformité avec la trajectoire de réduction, l'évolution est considérée inchangée; si cette conformité est inférieure à 0 %, l'évolution est jugée négative. De plus amples informations sur la méthode d'évaluation des indicateurs sont disponibles dans l'annexe statistique.

4.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
15.5 Préservation des espèces indigènes	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages Indice de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée): plantes 59,9, mousses 59,9 et mollusques 46,7 (moyenne 2019/2023) évolution générale négative des trois indices depuis 2000
	Populations d'oiseaux nicheurs 109,4 points d'indice (1990 = 100) en 2025 +6,4 % depuis 1990
15.8 Biodiversité, services écosystémiques et espèces envahissantes	Espèces exotiques envahissantes 174 espèces exotiques envahissantes connues en 2020 +33,4 % depuis 2000
15.a Effets des incitations financières sur la biodiversité	Dépenses pour la biodiversité 614 millions de francs en 2024 +101,6 % depuis 2011
15.1 Protection des milieux naturels	Aires protégées nationales 6,7 % du territoire suisse protégé à l'échelon fédéral en 2024 +25,5 % depuis 2000
6.6 Cours et plans d'eau à l'état naturel	Structure des cours d'eau 24 % dans un état écomorphologique insatisfaisant (1998–2006) Pas de qualification possible en raison de l'absence de série temporelle
15.3 Protection des sols	Imperméabilisation du sol 5,0 % du territoire en 2018 +39,9 % depuis 1985

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 6 et 15

Progrès accomplis et défis à relever

Avec la Stratégie Biodiversité Suisse et le plan d'action qui la concrétise (première phase 2017–2024 et deuxième phase 2025–2030), la Confédération a posé des bases importantes pour enrayer le déclin de la biodiversité. Ce plan d'action comprend de nouvelles mesures, notamment pour intégrer les objectifs en matière de biodiversité dans l'aménagement du territoire, l'agriculture et la politique des transports. La Suisse soutient l'objectif mondial 30by30, qui prévoit de sauvegarder au moins 30 % des zones terrestres et marines présentant une importance particulière pour la biodiversité d'ici à 2030.

Pour renforcer la mise en œuvre, des moyens financiers supplémentaires ont été inscrits dans les conventions-programmes conclues entre la Confédération et les cantons dans les domaines de la nature et de la biodiversité en forêt. La convention-programme sur la biodiversité en forêt a bénéficié d'un soutien financier supplémentaire en vue de l'adaptation aux changements climatiques. Le fondement juridique sur lequel s'appuyer pour gérer les espèces exotiques envahissantes a été renforcé. Le nombre d'espèces connues a augmenté de 33,4 % depuis 2000. Plusieurs cantons et communes soulignent les défis importants que représente la lutte contre les espèces envahissantes.

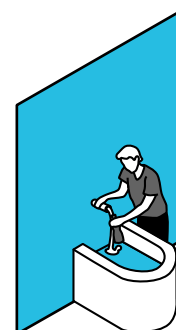
D'après des études, des progrès ont certes été réalisés dans la protection des habitats et des espèces ainsi que dans la préservation de la qualité biologique des habitats, mais les mesures prises jusqu'à présent ne sont pas suffisantes. La situation est particulièrement critique dans les marais et les zones humides. Les pressions exercées par l'agriculture, les infrastructures, la production énergétique, les espèces envahissantes et le changement climatique continuent d'augmenter ou stagnent à un niveau élevé.

Les subventions fédérales susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la biodiversité s'élèvent à environ 10 milliards de francs par an (hors protection douanière dans le domaine agricole). La Confédération a analysé ce type de subventions, présenté des propositions ciblées pour les optimiser et publié un premier rapport sur l'état d'avancement. Elle examine en outre comment améliorer la transparence des allègements fiscaux. Les expériences faites jusqu'à présent montrent qu'il ne sera guère possible de résoudre complètement tous les conflits d'objectifs d'ici à 2030. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux prendre en compte les aspects liés à la biodiversité dans les processus décisionnels politiques.

Pour favoriser la mise en réseau et la restauration des cours d'eau à un état quasi naturel, près de 20 km de cours d'eau ont été revitalisés chaque année entre 2012 et 2024, et des mesures d'assainissement écologique ont été prises pour les centrales hydroélectriques. Avec le plan d'action Produits phytosanitaires et la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides, la Confédération entend, d'ici à 2027, réduire de moitié les risques pesant sur les eaux souterraines, les eaux de surface et les habitats proches de l'état naturel.

Dans le domaine de la protection des sols, les préparatifs en vue d'une cartographie complète des sols suisses ont été lancés et des projets pilotes cantonaux ont été menés. La stratégie Sol Suisse prévoit la révision et l'adaptation des réglementations existantes afin de mieux tenir compte de leurs répercussions sur l'utilisation des sols.

En ce qui concerne l'ODD 15 dans son ensemble, plusieurs cantons et acteurs externes critiquent la lenteur de la mise en œuvre des mesures et l'insuffisance du cadre politique. Bien qu'il existe des bases légales, la volonté de les appliquer ainsi que les ressources humaines et financières font défaut à tous les niveaux.



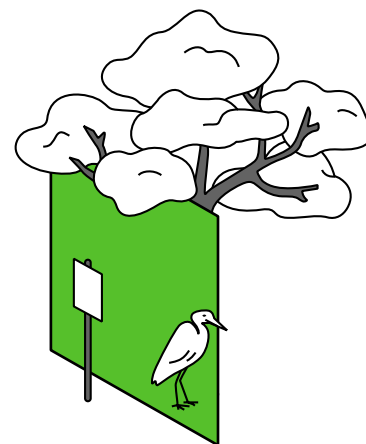
Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

L'évaluation des objectifs en matière de biodiversité est critique. Les services fédéraux et les acteurs externes jugent plutôt irréaliste l'objectif de conservation des espèces indigènes (15.5). L'état de la biodiversité reste insatisfaisant, en particulier là où l'exploitation des terres est la plus intensive. Le développement des zones protégées est inégal. Les autorités fédérales se montrent plus pessimistes qu'en 2022 quant aux objectifs relatifs aux effets des incitations financières sur la biodiversité (15.a) et à la biodiversité, aux services écosystémiques et aux espèces envahissantes (15.8), car les espèces envahissantes établies sont pratiquement impossibles à éradiquer malgré les stratégies mises en place et les adaptations au niveau législatif. En ce qui concerne la protection des habitats (15.1), les avis divergent : selon les services fédéraux, la réalisation de l'objectif est réaliste, mais, pour la majeure partie des acteurs externes, elle ne l'est pas. Les autorités fédérales se montrent également plus pessimistes qu'elles ne l'étaient en 2022 quant à l'objectif 6.6 (milieux aquatiques proches de l'état naturel). Bien qu'il existe des bases légales et des instruments, la mise en œuvre des mesures de revitalisation (environ 20 km par an) n'atteint pas encore l'objectif fixé (50 km par an). Les services fédéraux jugent l'objectif de réduction de la consommation de sol (15.3) plutôt irréaliste. La perte quantitative due à l'imperméabilisation des sols (+40 % depuis 1985) n'a pas encore pu être stoppée et la détérioration de la qualité des sols est difficilement mesurable.



Effets spillovers : déforestation à l'étranger

La Suisse a commandé une étude visant à analyser son impact sur la déforestation et la dégradation des forêts à l'échelle mondiale, notamment par le biais de l'importation et de la consommation de certains produits. En 2022, la production de cacao, de café, d'huile de palme, de caoutchouc, de soja, de viande bovine et de bois ainsi que de produits dérivés destinés à la Suisse a entraîné la déforestation d'environ 4300 hectares de forêt tropicale en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique. Afin de réduire son impact sur la déforestation, la Suisse participe à des initiatives internationales telles que REDD+ et soutient des accords multilatéraux visant à limiter la déforestation. En 2022, elle a introduit une ordonnance interdisant le commerce de bois illégal. En outre, la Confédération a mis en œuvre des mesures de soutien pour les entreprises concernées par le [règlement européen sur la déforestation](#).



4.3 Égalité des chances et cohésion sociale



4.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
1.2 Pauvreté	Taux de pauvreté 8,4 % en 2024 Pas de changement statistiquement significatif depuis 2014
3.8 Soins de santé et prévention	Renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières 9,8 % de la population à risque de pauvreté en 2024 Pas de changement statistiquement significatif entre 2015 et 2022
11.1 Logements abordables	Coûts du logement 32,2 % du budget des ménages pour les 20 % les plus pauvres, 8,8 % pour les 20 % les plus riches pour la période 2020/21 Pas de changement statistiquement significatif depuis 2015/17
4.3 Accès à la formation	Personnel enseignant des hautes écoles 30,8 % dans les HEU et 36,2 % dans les HES/HEP sont des femmes en 2024 resp. +46,1 % dans les HEU et +14,4 % dans les HES/HEP depuis 2013

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 1, 3, 4 et 11

Progrès accomplis et défis à relever

L'aide aux personnes dans le besoin relève en premier lieu de la compétence des cantons, tandis que la Confédération intervient principalement dans la prévention de la pauvreté. La Confédération, en collaboration avec les cantons, les communes et les organisations de la société civile, crée une structure nationale appelée à poursuivre les efforts accomplis jusqu'à présent pour prévenir et lutter contre la pauvreté et à élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2027. Dans le cadre de cette structure, la Plateforme nationale contre la pauvreté, assortie d'un organe participatif (Conseil pour les questions de pauvreté), sera en outre maintenue. En 2025, le Conseil fédéral a publié le premier rapport du monitoring national de la pauvreté. Malgré des évolutions positives, 8,4 % de la population est considérée comme pauvre⁷. Les parents isolés et les personnes n'ayant pas achevé le cycle d'études de l'instruction obligatoire sont particulièrement touchés.

⁷ Pauvreté en Suisse (définition): le taux de pauvreté de 8,4 % se fonde, d'après le rapport de synthèse sur la pauvreté adopté par le Conseil fédéral le 26 novembre 2025, sur le minimum vital social selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En Suisse, une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté (fixé en 2024 à 2388 francs par mois pour un ménage d'une personne et à 4159 francs par mois pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants).

Les logements abordables se font de plus en plus rares dans les centres urbains et les régions touristiques. De plus, en raison de l'évolution démographique, un nombre accru de logements adaptés aux personnes âgées est requis. La Confédération encourage de longue date la construction de logements d'utilité publique. La situation sur le marché du logement s'étant rapidement dégradée ces dernières années, une table ronde réunissant tous les niveaux de l'État ainsi que les secteurs de la construction et de l'immobilier et la société civile a abouti à un plan d'action sur la pénurie de logements. Les mesures qu'il contient visent à favoriser l'offre de logements abordables et davantage adaptés aux besoins. Certains groupes de population sont toutefois confrontés à d'autres problèmes non résolus. Ainsi, des désavantages structurels rendent l'accès au marché du logement difficile pour les personnes victimes de racisme. La liberté de choix en matière de mode et de lieu de vie reste limitée pour les personnes en situation de handicap, notamment en raison d'un système fortement axé sur l'hébergement en foyers et en institutions, du manque de logements abordables et accessibles, et de revenus souvent plus modestes. Des difficultés se posent également pour les personnes ayant un mode de vie itinérant, car les aires d'accueil disponibles ne couvrent que la moitié des besoins.

Dans le domaine de l'éducation, la mobilité sociale reste un défi. Les chances de réussite scolaire sont notamment liées au milieu familial : les jeunes issus de ménages à faibles revenus ou issus de la migration obtiennent moins souvent un diplôme du degré secondaire II. Au niveau universitaire, des progrès sont observés : les mesures visant à promouvoir l'égalité entre les genres ont déclenché une dynamique positive et contribué à la création de services spécialisés ainsi qu'à une culture de travail plus inclusive, favorisant une augmentation de la proportion de femmes à des postes de direction et de groupes sous-représentés dans divers domaines spécialisés.

Dans le domaine de la petite enfance, les cantons s'engagent en faveur d'une offre d'accueil adaptée aux besoins et de grande qualité, notamment en formulant des recommandations sur la qualité et le financement de ces prestations. Les villes encouragent elles aussi l'éducation et l'accueil de la petite enfance (voir le point 4.3.3 en ce qui concerne les mesures de la Confédération dans ce domaine).

Pour beaucoup, l'accès aux soins de santé est de plus en plus entravé par des obstacles financiers. Ainsi, en 2024, 9,8 % des personnes menacées par la pauvreté ont renoncé à des soins médicaux indispensables pour des raisons financières. Malgré des réformes telles que le modèle tarifaire TARDOC et les volets visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins dans le but d'alléger la charge pesant sur l'assurance maladie obligatoire, la réduction de la charge financière liée aux primes d'assurance maladie reste une tâche de longue haleine. Une avancée réside dans la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes, qui oblige les cantons à verser des contributions minimales au titre de la réduction des primes pour les ménages à faibles revenus.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Les services fédéraux jugent la réalisation de l'objectif concernant l'accès à un logement abordable (11.1) « très irréaliste », affichant un pessimisme plus marqué qu'en 2022. Le taux de pauvreté (1.2) stagne, ce qui, selon les services fédéraux, rend la réalisation de l'objectif plutôt irréaliste, tandis que la majorité des acteurs externes estime que cet objectif est réaliste. En ce qui concerne l'accès à l'éducation (4.3) et aux soins de santé (3.8), les services fédéraux jugent la réalisation de l'objectif réaliste, tandis que les estimations des acteurs externes varient.

4.3.2 Assurer la cohésion sociale

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
10.3 Discrimination	Victimes de discriminations 26,5 % de la population s'estimait discriminée en 2024 +23,2 % depuis 2016
8.5(a) Intégration des personnes en situation de handicap	Participation des personnes handicapées au marché du travail 37,1 % ont un emploi en 2024 Pas de changement statistiquement significatif depuis 2010
10.7 Migration et intégration	Taux de pauvreté selon le statut migratoire 9,1 % de la population issue de la migration, 7,8 % de la population non issue de la migration en 2023 Pas de changement statistiquement significatif de l'écart entre les deux groupes depuis 2014
	Taux de chômage selon le statut migratoire 6,6 % de la population issue de la migration, 2,6 % de la population non issue de la migration en 2024 Évolution de l'écart entre les deux groupes : -22,0 % depuis 2021
	Taux de première certification du degré secondaire II 92,1 % des Suisses et 86,7 % des étrangers en 2023 Évolution de l'écart entre les deux groupes : -68,6 % depuis 2017
1.3 Sécurité sociale	Dépenses totales pour la protection sociale 26,9 % du PIB en 2023 Aucune qualification car il n'est pas possible de déterminer l'évolution souhaitable
10.2 Participation à la vie sociale et politique	Titre provisoire: Activités politiques et citoyennes Indicateur en développement
11.a Diversité et disparités des territoires	Titre provisoire: Disparités régionales Indicateur en développement

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 1, 8, 10 et 11

Progrès accomplis et défis à relever

À travers sa stratégie contre le racisme et l'antisémitisme et son plan d'action contre les crimes haineux à l'encontre des personnes LGBTIQ, la Confédération envoie des signaux forts. Un monitorage et des études de référence permettent d'obtenir de la visibilité et suggèrent des pistes d'action. La mise en œuvre de la législation anti-discrimination reste toutefois difficile, notamment en raison des coûts élevés des procédures et de l'absence d'outils permettant de recenser les cas de discrimination multiple. Des signes de discrimination structurelle sont observés, notamment en matière d'emploi, de logement, dans les démarches administratives et de naturalisation, ainsi que, dans une certaine mesure, en matière de sécurité sociale, de police et de justice. Malgré l'extension de la norme pénale antiraciste aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer reste un défi.

Avec la politique du handicap 2023–2026 et la révision partielle de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), la Confédération renforce les droits des personnes handicapées et favorise leur pleine participation à la société. En Suisse, la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail est élevée en comparaison internationale. En ce qui concerne leur participation à la vie active, aucun progrès significatif n'est observé malgré de nombreux programmes et adaptations législatives. Des évolutions telles que le projet de loi fédérale sur l'encouragement de l'inclusion des personnes handicapées indiquent un changement de paradigme vers davantage d'autoreprésentation et de participation des personnes handicapées.

L'Agenda Intégration Suisse (AIS) constitue l'instrument central pour l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Il comporte des mesures touchant au domaine linguistique, à la formation et à l'insertion sur le marché du travail. Sa mise en œuvre s'effectue par le biais de programmes d'intégration cantonaux (PIC), qui concrétisent des mesures spécifiques de promotion de l'intégration pour l'ensemble du groupe cible de la population migrante ayant besoin d'un soutien à l'intégration. Des défis subsistent en matière de financement ainsi que d'intégration durable des personnes peu qualifiées. Ainsi, la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevée dans le groupe de population issu de la migration que dans celui qui n'est pas issu de la migration. La Commission fédérale des migrations (CFM) critique l'adaptation imparfaite du droit d'asile aux causes actuelles des déplacements de population et met en garde contre les parcours migratoires dangereux. Deux études de la CFM montrent que les conditions dans lesquelles vivent les enfants et adolescents bénéficiaires de l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile mettent en péril le bien-être et le développement de ces derniers.

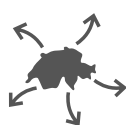
La Confédération promeut la participation sociale et politique par le biais de nouveaux concepts, de bases légales et de programmes. Dans le cadre de la Plateforme contre la pauvreté, la participation des personnes touchées par la pauvreté est encouragée. De plus, cette plateforme est impliquée dans la mise en place d'un organe participatif (Conseil pour les questions de pauvreté). La participation politique des personnes en situation de handicap a été renforcée, notamment grâce à des offres d'information accessibles et à des projets pilotes cantonaux sur le vote électronique. Les cantons de Genève et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont levé l'interdiction de vote des personnes incapables de discernement. Des obstacles structurels persistent toutefois, en particulier pour les personnes sans droit de cité.

Dans le domaine de la sécurité sociale, la stabilisation de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) jusqu'en 2030 figure dans la réforme AVS 21. Il ressort des derniers scénarios financiers fondés sur des projections démographiques révisées que ces mesures, adoptées en temps utile, permettent d'assurer l'équilibre de l'AVS face aux évolutions démographiques. En revanche, l'introduction de la 13^e rente AVS à partir de 2026 ainsi que les projets législatifs en cours entraîneront des besoins de financement futurs. Pour ce qui est de l'assurance-invalidité, une nouvelle réforme est mise en œuvre dans le but d'assurer son développement et sa stabilisation financière à long terme. Une organisation spécialisée souligne les lacunes en termes d'assurances sociales, notamment en ce qui concerne les bas salaires, les familles et le travail de soins non rémunéré, qui entraînent des failles dans la protection sociale. Le lien entre l'aide sociale et le droit des étrangers est également considéré comme problématique.

Pour réduire les inégalités régionales, la Confédération mise sur la péréquation financière et la répartition des charges, ainsi que sur des politiques de soutien coordonnées. Des mesures telles que les projets-modèles pour un développement territorial durable ou le programme en faveur du trafic d'agglomération favorisent la coopération au sein des espaces fonctionnels et renforcent la solidarité et la diversité. La nouvelle politique régionale encourage le développement économique dans les régions de montagne, les zones rurales et les régions frontalières.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Alors que des objectifs tels que la sécurité sociale (1.3) ou la réduction des disparités géographiques (11.a) sont jugés réalistes par les services fédéraux et une majorité d'acteurs externes, d'autres sont considérés comme plus difficiles à atteindre. L'objectif de lutte contre la discrimination (10.3) est particulièrement sujet à critique, du fait qu'en dépit des interdictions posées par le cadre légal, la discrimination reste répandue. Ainsi, la proportion de personnes déclarant avoir été victimes de discrimination a augmenté depuis 2016 et représente plus d'un quart des sondés. L'objectif relatif à la participation (10.2) est également jugé plutôt irréaliste par les acteurs externes. En ce qui concerne l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail (8.5(a)), le temps restant d'ici à 2030 est jugé trop court. Alors que les services fédéraux considèrent l'objectif relatif à la migration et à l'intégration (10.7) comme très réaliste, la majorité des acteurs externes voit des obstacles importants à la réalisation de cet objectif en raison d'une politique migratoire restrictive.



Effets spillovers: envois de fonds

La migration n'est pas seulement un phénomène démographique, mais aussi un levier important pour la réalisation des ODD, notamment par le biais des envois de fonds. Il s'agit de sommes d'argent que les ressortissants étrangers vivant et travaillant en Suisse depuis plus d'un an transfèrent à titre privé dans leur pays d'origine. Ces montants constituent un filet de sécurité essentiel pour les proches et contribuent de manière significative à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie. En 2024, les migrants travaillant en Suisse ont transféré plus de 8,6 milliards de francs vers leur pays d'origine. Dans le but de maintenir en dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds, la Suisse s'engage en faveur de systèmes de transfert peu coûteux, sûrs et traçables via les systèmes financiers formels (objectif 10.c). Cela passe par une collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), les banques et les opérateurs de téléphonie mobile. Ainsi, en zone rurale, les portefeuilles mobiles favorisent une forte inclusion. Des succès en matière de services bancaires mobiles ont par exemple été enregistrés au Népal et en Moldavie.

4.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes

Indicateurs de suivi des objectifs SDD 2030

Objectif	Indicateur État et évolution observée
5.1 Égalité entre femmes et hommes	Disparités salariales selon le sexe 11,1 % d'écart entre femmes et hommes en 2024 (secteur privé) -48,3 % depuis 2000
5.4 Partage du travail rémunéré, familial et domestique	Charge totale de l'activité prof. et du travail domestique 3/5 du travail domestique assumés par les femmes en 2024 Écart entre les sexes: -21,7 % pour la période 2010-2020
8.5(b) Indépendance économique pour les femmes et les hommes	Taux d'activité professionnelle des femmes 61,4 % en équivalents plein temps en 2025 +11,2 % depuis 2010
	Disparités salariales selon le sexe 11,1 % d'écart entre femmes et hommes en 2024 (secteur privé) -48,3 % depuis 2000
5.5 Participation des femmes	Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux 38,5 % de femmes au Conseil national et 33,4 % dans les parlements cantonaux en 2023 +63,8 % et +38,3 % resp. depuis 1999
	Situation professionnelle selon le sexe 21,9 % de femmes et 34,2 % d'hommes cadres parmi les salariés en 2025 Évolution de l'écart entre les deux groupes: -13,6 % depuis 2022
5.2 Violence contre les femmes et violence domestique	Violence domestique 128 victimes dont 78 de femmes en 2025 En raison du nombre relativement restreint de cas et de la forte variabilité l'indicateur ne peut pas être qualifié

Source: OFS – MONET 2030 (état des données au 15.4.2026), voir annexe statistique, chap. concernant les ODD 5 et 8

Progrès et défis

Dans le cadre de la Stratégie Égalité 2030 et des actuelles mises à jour du plan d'action, des mesures ont été mises en œuvre. L'évaluation intermédiaire de la Stratégie Égalité 2030 met en évidence des avancées, tout en soulignant que les objectifs stratégiques fixés n'ont pas encore été atteints. Parmi ces avancées, on relève par exemple l'extension du congé de paternité à l'épouse de la femme ayant accouché en 2024, l'augmentation des quotas cibles en matière de représentation des sexes dans les organes de décision en 2023 ou encore le renforcement de la Charte pour l'égalité salariale en 2022. Il est prévu que la nouvelle loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants, adoptée par le Parlement fin 2025 et censée entrer en vigueur en 2030, remplace le programme d'impulsion visant à créer des places supplémentaires pour l'accueil des enfants.

Néanmoins, des défis subsistent. Deux cantons et certains acteurs de la société civile dénoncent le manque de ressources dévolues à la protection, à la prévention et au soutien en matière de violence fondée sur le genre ainsi que les lacunes dans la mise en œuvre des dispositions légales relatives à l'égalité, l'absence de sanctions et la prise en compte insuffisante des cas de discrimination multiple.

Certes, depuis 2020, les entreprises employant au moins 100 personnes sont tenues d'effectuer des analyses de l'égalité des salaires, mais selon le bilan intermédiaire, les obligations légales (analyse, vérification et information) sont encore insuffisamment mises en œuvre. Ainsi, environ 45 % des employeurs, soit moins de la moitié, ont pleinement respecté les trois obligations légales. L'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est de 17,5 % et près de la moitié des inégalités de salaire restent inexplicables⁸. Certains facteurs tels que l'état civil, la parentalité et l'âge influencent ces disparités, mais ne les justifient pas. Les femmes sont surreprésentées dans les bas salaires. De même, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale n'est pas garantie à l'échelle nationale, malgré des allègements fiscaux tels que la déductibilité des frais de garde d'enfants par des tiers et les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Si les écarts entre hommes et femmes dans la répartition du travail rémunéré et du travail domestique et familial ont diminué, les femmes continuent d'assumer la majeure partie du travail de soins non rémunéré, au détriment de leur indépendance économique et de leur protection sociale. Les acteurs de la société civile renvoient au rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

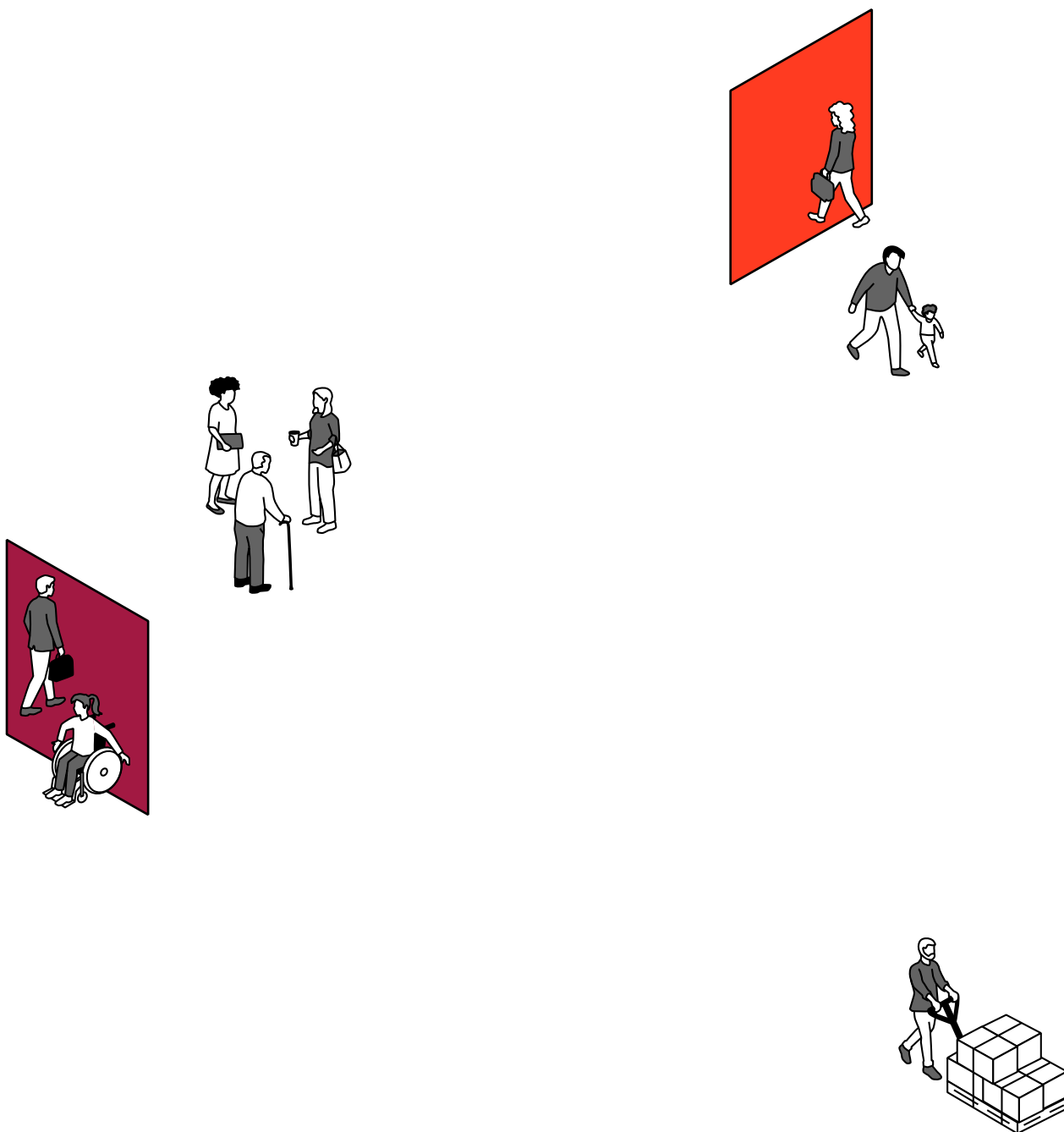
Les femmes restent sous-représentées dans les organes de décision. Les quotas applicables aux commissions extraparlamentaires et aux entreprises liées à la Confédération ont été relevés. La part de femmes occupant des postes de direction augmente, quand bien même cette hausse est lente.

De grands défis subsistent en ce qui concerne la violence fondée sur le genre. Malgré un plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et un durcissement des dispositions légales telles que l'obligation pour les auteurs de violences de porter un bracelet électronique ou la révision du droit pénal en matière sexuelle s'agissant de la définition de « viol » (« non c'est non »), le nombre de cas de violence domestique continue d'augmenter. Face à cette situation alarmante, la Confédération, les cantons et les communes ont défini en 2025 des mesures d'urgence dans le cadre du comité sur la Convention d'Istanbul. En 2025, le Conseil fédéral a adopté son deuxième rapport étatique sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Le rapport parallèle de la société civile tire lui aussi la sonnette d'alarme. Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la cyberviolence posent d'autres défis. L'année 2025 a marqué le lancement de la première campagne nationale de prévention contre la violence domestique, sexuelle et de genre.

⁸ L'indicateur MONET 2030 applicable aux objectifs 5.1 et 8.5(b) de la SDD 2030 (disparités salariales) est calculé sur la base du salaire mensuel brut standardisé (médian) dans le secteur privé. La part inexplicables se calcule toutefois à partir du salaire moyen, ce qui explique que les valeurs indiquées dans le corps du texte diffèrent de celles figurant dans le tableau.

Évaluation de la réalisation des objectifs sur la plateforme SDGital2030

Les services fédéraux jugent réaliste la réalisation des objectifs en matière d'égalité, quand la majorité des acteurs externes la jugent, quant à eux, plutôt irréaliste. Les premiers se montrent moins optimistes qu'en 2022 s'agissant des objectifs en matière d'égalité de fait (5.1) et de participation des femmes aux organes de décision (5.5). Des progrès sont certes observés en matière de participation des femmes au marché du travail (8.5(b)), d'égalité salariale (5.1) et de représentation politique des femmes (5.5), mais ceux-ci sont trop lents pour permettre d'atteindre les objectifs d'ici à 2030.



5 Les moteurs du développement durable

Ce chapitre présente les points de vue d'une sélection d'acteurs externes issus de la société civile et des milieux économique, financier et scientifique. Les textes ci-après sont le résultat de quatre ateliers réunissant les membres du groupe d'accompagnement Agenda 2030 (GAA) et des représentants d'organisations sélectionnées.

Les appréciations et revendications présentées reflètent le point de vue des acteurs concernés et ne sauraient être considérées comme des prises de position du Conseil fédéral. Elles ne sauraient justifier une position de sa part et ne sont pas représentatives de l'ensemble des groupes d'acteurs concernés.

En ce qu'elles livrent des éclairages supplémentaires, ces contributions enrichissent le présent rapport et contribuent à une compréhension plus large des défis et des leviers d'action.

5.1 Société civile

La société civile, qui est l'un des moteurs du développement durable, regroupe des organisations très diverses: des ONG actives dans le domaine de la politique sociale, de la politique de l'égalité, de la politique du développement et de la politique de l'environnement, des fondations d'utilité publique, des constructeurs de logements, des organisations de jeunesse et des initiatives en faveur de l'économie du bien commun.

Activités : un large éventail de sujets et de groupes cibles

La société civile concourt de manière substantielle à l'Agenda 2030 et s'engage en faveur de questions sociales, humanitaires et écologiques majeures. Cet engagement prend par exemple la forme d'un travail d'éducation et de sensibilisation, d'un soutien personnalisé aux groupes défavorisés ainsi qu'à des projets dans tous les domaines des ODD, d'une défense des intérêts sur le plan politique et d'une mise en place des réseaux avec des acteurs scientifiques et économiques.

Principaux défis : la baisse des ressources et la hausse de l'insécurité juridique

La question d'un conflit fondamental de nature structurelle se pose: d'un côté, il faudrait que les organisations de la société civile combent de plus en plus souvent les lacunes dans ces deux domaines qui relèvent en réalité de la compétence de l'État; de l'autre, la Confédération réduit les ressources prévues à cet effet, comme dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 27. L'absence de financement à long terme et la baisse des contributions rendent difficile un engagement à long terme en faveur de l'Agenda 2030. Et les politiques qui tendent à remettre en cause l'utilité publique et la légitimité politique du travail fourni par les acteurs de la société civile constituent un autre obstacle.

Leviers d'action : la solidarité intergénérationnelle, l'égalité et la promotion de la participation

Un premier levier d'action se situe du côté des organisations de jeunesse qui revendiquent l'implication systématique des jeunes dans les processus de décision politiques, par exemple à travers un conseil de la jeunesse apolitique et institutionnalisé. Un organe de cette nature a vocation à renforcer les perspectives de la jeunesse, à donner un nouvel élan à l'Agenda 2030 et à ancrer durablement la participation démocratique. Parallèlement, l'engagement des générations plus âgées et influentes demeure déterminant pour la réalisation de l'Agenda 2030.

Une marge de progression importante existe également dans le renforcement de l'égalité des genres (p. ex. mesures légales visant à lutter contre les stéréotypes de genre et les discours de haine ou à garantir l'égalité salariale effective, répartition équitable du travail de soins sur l'ensemble de la société) ainsi que dans le renforcement de la justice sociale et de l'inclusion, en particulier pour les personnes défavorisées et victimes de discrimination multiple.

Il conviendrait de ratifier et de mettre en œuvre les traités internationaux dans le domaine social, par exemple le Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées ; cela suppose des bases légales contraignantes, des projets efficaces et des ressources suffisantes. Le développement d'instruments de suivi, par exemple en matière de pauvreté, d'impact environnemental ou d'inclusion, constitue un autre levier d'amélioration. Par ailleurs, il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre des mesures environnementales, notamment en matière de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, par exemple en supprimant les subventions dommageables pour l'environnement. Enfin, le renforcement de l'engagement bénévole de la population en faveur de l'Agenda 2030 et la meilleure valorisation de l'apport de la société civile sont deux autres leviers d'action.

Cadre : de la nécessité de conditions plus cohérentes et plus contraignantes

La société civile réclame un contexte général plus favorable, autrement dit un soutien politique accru à l'Agenda 2030, lequel doit guider de façon contraignante l'ensemble des politiques publiques et être intégré au programme de la législature. Des indicateurs de performance écologiques et sociaux supplémentaires, ainsi qu'une meilleure prise en compte des retombées négatives, sont nécessaires. Il est également indispensable d'optimiser les instruments de contrôle de la cohérence des politiques au service du développement et d'améliorer la coordination de la mise en œuvre des ODD (p. ex. en renforçant le rôle des délégués fédéraux, du comité directeur et du groupe d'accompagnement Agenda 2030). En outre, la Suisse devra s'impliquer plus activement dans les discussions internationales sur les alternatives au produit intérieur brut (PIB).

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne se conçoit pas sans une société civile forte, indépendante et bien connectée ; les conditions pour garantir à long terme les activités de terrain et le travail dans le cadre des projets que fournit la société civile sont le maintien et le développement des moyens financiers, la liberté d'expression ainsi que les droits de recours et la capacité d'agir au niveau politique. Il importe également de développer les possibilités de participation politique (notamment pour les personnes en situation de handicap ou issues de la migration) et de valoriser davantage l'apport de la société civile et le travail politique d'intérêt général.

Dans l'ensemble, on attend de la Confédération qu'elle mette en place des conditions qui permettent à tous les groupes d'acteurs de mettre en œuvre les ODD et qui les obligent également à le faire : l'Agenda 2030 nous concerne toutes et tous et repose sur notre responsabilité collective.

5.2 Économie

L'économie, qui constitue un moteur du développement durable, réunit de petites, moyennes et grandes entreprises, des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des réseaux et des associations.

Activités : des efforts multiples, mais en ordre dispersé

L'économie est l'un des principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi et de la prospérité. Elle concourt de manière concrète à l'Agenda 2030, par exemple à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie, des investissements dans la décarbonation, le développement de modèles d'affaires favorisant l'économie circulaire, la promotion de l'égalité des chances, les coopérations le long des chaînes d'approvisionnement, la formation continue en matière de durabilité ou encore la participation aux processus politiques. Nombreuses sont les entreprises impliquées dans des réseaux et des projets portés par des associations, des fondations et les pouvoirs publics, à l'image de la *Science Based Targets Initiative* (SBTi), dans le cadre de laquelle les entreprises se fixent des objectifs climatiques fondés sur des connaissances scientifiques. Les efforts déployés varient selon la filière et la taille des entreprises : certaines mettent d'ores et déjà en œuvre des stratégies globales de développement durable quand d'autres se montrent plus hésitantes. Les PME, en particulier, sont parfois dépassées par le manque de clarté des normes et les obligations de reporting et parce qu'elles manquent de ressources. Dans l'ensemble, les activités sont menées en ordre dispersé ; il n'y a pas de vue d'ensemble ni de coordination globale.

Questions de principe : un contexte incertain qui aggrave les conflits d'objectifs

Les incertitudes géopolitiques et commerciales, la hausse des prix de l'énergie, les négociations autour des relations entre la Suisse et l'UE, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les coupes budgétaires dans les programmes d'innovation et les incertitudes réglementaires compliquent la planification à long terme et les décisions d'investir en faveur de la durabilité. Pour les entreprises exposées à la concurrence internationale, la stabilité, la fiabilité et l'ouverture à l'innovation sont des conditions essentielles à la mise en œuvre efficace de la durabilité.

En économie, l'importance de la durabilité comme modèle et objectif fait largement consensus, mais la voie à suivre pour y parvenir fait débat : nombre d'entreprises misent sur l'innovation technologique, le principe du volontariat et les mécanismes de marché pour dissocier la croissance de l'impact environnemental ; d'autres secteurs de l'économie exigent des règles claires et un rôle actif de l'État. Dans ce contexte, les stratégies de suffisance visant à concilier croissance économique et limites planétaires (économie du donut), ainsi que les obligations de transparence en matière de durabilité, sont jugées tantôt nécessaires, tantôt irréalistes selon les acteurs.

Leviers d'action : un effet levier plus important notamment au niveau de l'innovation et des exportations

L'économie dispose de marges de manœuvre importantes pour contribuer davantage à la réalisation des ODD, notamment grâce à l'innovation technologique, à la numérisation des processus et à une utilisation plus efficiente des ressources. Au-delà des progrès enregistrés aux niveaux climatique et énergétique, des avancées sont encore possibles également en matière de durabilité sur le plan social et, bien entendu, dans le domaine économique. De nombreux acteurs économiques estiment que l'économie dans son ensemble assume son rôle de moteur du développement durable, mais qu'elle pourrait faire encore davantage et mieux.

L'économie circulaire (en particulier dans le secteur de la construction) constitue à cet égard un levier clé. L'effet de levier est particulièrement marqué dans les domaines où les entreprises suisses sont leaders à l'international (exportation de technologies durables, produits industriels et de construction à longue durée de vie, services innovants visant à réduire la consommation d'énergie et de matériaux, etc.). Ces effets spillovers positifs contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité. La consolidation des approches sectorielles, le renforcement de la mise en réseau des initiatives existantes, la création d'une plateforme

commune pour les programmes de soutien aux entreprises (en particulier les PME) ainsi que l'amélioration de la formation initiale et continue à tous les niveaux sont également porteurs d'opportunités.

Cadre: des réglementations plus efficaces et un soutien accru à l'innovation sociale?

Les associations économiques, en particulier, considèrent la forte densité normative comme un obstacle majeur. L'allègement de la charge bureaucratique, notamment pour les PME, et la priorité accordée à l'efficacité des mesures plutôt qu'à l'obligation de les justifier comptent parmi les revendications les plus souvent formulées.

Par ailleurs, les incitations nécessaires font toujours défaut, comme une meilleure prise en compte des coûts sociaux et environnementaux dans les prix, cela requérant une coordination internationale. De plus, il est essentiel de disposer d'outils de soutien et de financement stables pour garantir la sécurité de planification, en particulier dans un contexte marqué par des programmes d'austérité. D'aucuns mettent en garde contre des coupes budgétaires dans la protection du climat, la recherche ou la formation professionnelle, car celles-ci représentent une menace directe sur la capacité de transformation de l'économie.

De l'avis de plusieurs acteurs, il faut encourager non seulement les innovations technologiques, mais aussi de plus en plus les innovations sociales. Ces dernières devraient être mieux prises en considération dans le dispositif public de soutien à l'innovation, par exemple au travers de laboratoires vivants (*living labs*), d'axes d'encouragement ciblés ou d'un fonds dédié. Porteuses sur le plan économique, les innovations sociales peuvent en effet concourir simultanément à la réalisation d'autres ODD. D'autres acteurs rejettent cette proposition au motif que les ressources sont limitées.

5.3 Marché financier

Le marché financier est composé d'entreprises et d'organisations de la finance (banques, assurances, gestionnaires d'actifs et investisseurs institutionnels) ainsi que d'autres acteurs de la finance durable (*Sustainable Finance*).

Activités: des avancées notables dans le secteur

L'économie financière contribue de diverses manières à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, par exemple en finançant des entreprises et des projets, en développant des produits financiers et d'investissement innovants (p.ex. fonds à impact), en prenant des mesures d'auto-régulation ou en proposant des outils qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, à l'instar du *Swiss Stewardship Code*, des directives d'auto-régulation contraignantes pour éviter le greenwashing ou le reporting standardisé des émissions de CO₂ dans le secteur immobilier.

Problème de fond: rôle et conflits d'objectifs

Il y a un large consensus sur le fait que l'économie financière joue un rôle important dans le développement durable et peut utiliser ses leviers à cet effet. Une partie des acteurs estiment que le progrès incombe avant tout à l'économie réelle, soutenue par une réglementation adaptée, par exemple par un cadre contraignant en matière de politique climatique. D'autres estiment que l'économie financière doit elle aussi prendre une part active en mobilisant ses propres leviers. Le dilemme tient au fait que les banques et les gestionnaires d'actifs sont tenus de respecter les objectifs et les mandats de leur clientèle (obligation fiduciaire), laquelle privilégie souvent avant tout le rendement et la sécurité; en revanche, la prise en compte d'autres objectifs de développement durable ne fait généralement pas partie du mandat des investisseurs et n'est pas toujours perçue comme une opportunité.

Leviers d'action : par exemple dans l'investissement à impact

La finance remplit globalement son rôle de moteur du développement durable, mais des marges de progression subsistent, notamment dans le développement de solutions financières innovantes, en particulier le financement mixte (*blended finance*), soit le financement du développement avec des fonds privés et publics, et dans l'amélioration de l'accès aux investissements à impact. Le développement du financement mixte se heurte encore notamment au manque de capital concessionnel disponible (*concessionary capital*) et aux difficultés de passage à l'échelle. Outre les placements en actions, les marchés des obligations, de l'immobilier, des infrastructures et des matières premières offrent également des possibilités de mieux prendre en compte les aspects liés au développement durable. La perspective d'un rendement conforme au marché est déterminante pour l'allocation de capitaux vers des solutions d'investissement innovantes et durables. Il existe également des leviers supplémentaires dans le renforcement de l'actionnariat actif (*stewardship*), c'est-à-dire du dialogue avec les entreprises combiné à l'exercice des droits de vote des actionnaires.

Cadre : renforcer les droits des actionnaires et la transparence

Plusieurs acteurs estiment qu'il est nécessaire de clarifier le cadre légal. Pour renforcer le rôle des investisseurs, il convient de préciser dans quelle mesure l'alignement sur les objectifs de durabilité, par exemple la prise en compte des risques climatiques, relève de la responsabilité fiduciaire des investisseurs, comme les caisses de pension. De même, la Confédération et d'autres institutions publiques auraient intérêt à assumer davantage leur responsabilité à cet égard dans leurs placements financiers. Il convient également de clarifier quelles coopérations entre investisseurs sont autorisées dans le domaine de la durabilité au regard du droit de la concurrence (préoccupations liées à l'action de concert). Par ailleurs, le transfert de droits de vote (représentation par un dépositaire) devrait être rendu possible, en particulier dans le cadre des mandats de gestion de fortune pour le compte de particuliers.

L'amélioration de la disponibilité des données et de la transparence est également essentielle : à cette fin, un format numérique standardisé pour la collecte des informations en matière de durabilité fournies sur une base volontaire par les entreprises est proposé, sur le modèle du *European ESG-Template* (EET). Un autre exemple est le projet de mise à disposition de données centralisées sur l'impact environnemental du chauffage à distance selon le mix énergétique des fournisseurs.

Les avis divergent quant à la nécessité d'objectifs climatiques plus ambitieux ou d'objectifs de durabilité explicites. Certains milieux réclament des possibilités de sanctions si les objectifs ne sont pas atteints. À l'inverse, d'importantes associations du secteur mettent en garde contre une réglementation trop ambitieuse de la finance et contre les initiatives isolées (arbitrage réglementaire potentiel dû au *Swiss Finish*), arguant qu'il faut avant tout réduire les émissions dans l'économie réelle et que le secteur financier peut soutenir cet effort mais ne peut pas imposer le changement.

5.4 Formation, recherche et innovation

Ce moteur du développement durable rassemble des acteurs de tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire), ainsi que de la recherche et de l'innovation au sein des hautes écoles.

Activités : l'apport essentiel de la formation, de la recherche et de l'innovation ...

L'inscription de l'éducation au développement durable (EDD) dans les plans d'études des niveaux obligatoires et dans les formations complémentaires est un levier important pour renforcer la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030. Dans l'enseignement et la recherche scientifique, nombre de filières et projets ont été lancés, par exemple en lien avec la consommation durable et les transformations sociétales. La promotion de l'innovation s'est également concentrée sur des thématiques telles que l'économie circulaire, la mobilité, l'alimentation et la défossilisation.

... mais des défis au niveau de la mise en œuvre à large échelle et de la reconnaissance des voies et filières de formation

Malgré des programmes bien conçus et plusieurs succès attestant que le développement durable est mieux pris en compte dans la formation et la recherche, ce dernier reste difficile à mettre en œuvre à large échelle. Le fait d'intégrer les questions de durabilité transversales dans les cours est par exemple une gageure pour le personnel enseignant, déjà confronté à des exigences accrues. Dans l'enseignement supérieur, les projets et carrières interdisciplinaires et transdisciplinaires (associant plusieurs disciplines ou menés en collaboration avec des parties prenantes) demeurent peu encouragés, parce que souvent peu valorisés dans le monde universitaire.

Par ailleurs, les coupes arrêtées dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 compromettent la continuité et le nécessaire développement des offres de formation et des projets de recherche indispensables au développement durable.

La formation à tous les niveaux: un potentiel considérable et un effet multiplicateur important

Des leviers importants résident dans un recentrage de la recherche et de la promotion de l'innovation sur des thèmes clés du développement durable, ainsi que dans une coordination renforcée à l'échelle nationale, par exemple entre les hautes écoles et les organismes de financement. La recherche pourrait avoir davantage d'impact si, notamment, le dialogue avec le monde politique était renforcé et institutionnalisé.

Au lieu de réduire les moyens, il conviendrait d'améliorer la situation financière et structurelle de la recherche et de l'enseignement afin de décloisonner les schémas de pensée et de soutenir de manière plus ciblée les démarches interdisciplinaires et axées sur la pratique. À cet égard, l'apport des sciences sociales et humaines, notamment, mérite d'être valorisé.

Il est particulièrement important d'exploiter l'effet multiplicateur de l'école obligatoire et de la formation professionnelle: à ces niveaux, des compétences censées contribuer au développement durable sur de nombreuses années et dans de larges cercles sont transmises.

Cadre: renforcer le dialogue avec la sphère politique et les incitations en faveur du développement durable

Il est nécessaire de favoriser des programmes de recherche thématiques qui permettent d'aborder de manière ciblée et axée sur la pratique les principaux enjeux du développement durable. Dans la tradition des Programmes nationaux de recherche (PNR), de tels programmes favoriseraient le tiers espace (*third space*), soit l'interface entre la recherche et l'application.

Dans de nombreux domaines, les données et études disponibles sur les mesures de développement durable sont suffisantes. Il faudrait toutefois renforcer le dialogue pour que les connaissances scientifiques soient mieux reprises dans les processus politiques et contribuent à des décisions fondées sur le savoir. Une commission parlementaire dédiée au développement durable pourrait assumer cette fonction charnière qui fait actuellement défaut dans le cadre du dialogue entre science et politique.

Obstacle majeur aux projets interdisciplinaires et transdisciplinaires mentionnés, les menaces de coupes compromettent la sécurité de planification nécessaire à la création de nouvelles filières de formation.

Afin de pallier l'absence fréquente de reconnaissance dont souffrent la recherche et l'enseignement dans le domaine des ODD, l'intégration des questions de durabilité dans la formation pourrait être utilisée de manière plus systématique comme critère d'accréditation des hautes écoles. Il faut en outre consolider la place de l'EDD dans l'enseignement obligatoire, ainsi que dans la formation professionnelle et le degré secondaire II en général, ce qui nécessite une attention soutenue et des moyens supplémentaires.

6 Conséquences de la Suisse sur le monde

L'action de la Suisse a un impact tant au niveau national qu'à l'étranger. Étant donné la multiplicité des conséquences économiques, environnementales et sociales, le présent chapitre se concentre sur une sélection de thématiques pour lesquelles des évolutions significatives ont été observées durant la période sous revue. Des informations complémentaires sont disponibles sur la plateforme [SDGital2030](#).

La coopération internationale (CI) est l'un des instruments de la politique extérieure de la Suisse lui permettant de contribuer à répondre aux enjeux mondiaux tels que la pauvreté, les inégalités sociales, le changement climatique, les pandémies, les défis migratoires, ainsi que la prévention des conflits. Se fondant sur la [stratégie CI 2025–2028](#), la Suisse aide ses pays partenaires à promouvoir les trois dimensions (économique, environnementale et sociale) du développement durable. En 2024, les moyens d'engagement de la CI ont été réduits de 150 millions de francs en vue d'assurer la stabilité à long terme des finances fédérales. Des coupes supplémentaires de plus de 400 millions de francs sont prévues pour les années 2025 à 2028. Malgré cette baisse de moyens et un contexte géopolitique en mutation, la Suisse entend rester un partenaire fiable pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle mondiale.

La Suisse est active au niveau multilatéral : elle participe aux négociations et aux conférences internationales, siège dans des organes de pilotage et octroie des contributions financières à des organisations des Nations Unies ainsi qu'à des banques de développement.

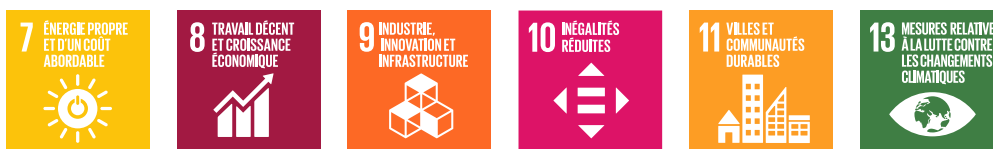


La Genève internationale, un écosystème pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable

Depuis 160 ans, la Genève internationale est un centre mondial de la diplomatie et du multilatéralisme. Comptant 46 organisations internationales, des représentations de 185 États membres et observateurs de l'ONU et quelque 460 ONG, cet écosystème unique, ouvert et accessible, favorise l'élaboration de normes internationales et le développement de solutions innovantes. L'accent est mis sur les défis mondiaux dans l'humanitaire, la sécurité, la paix, les droits de l'homme, la santé, le travail, le commerce, l'environnement ainsi que la diplomatie scientifique et les nouvelles technologies. Dans son rôle d'État hôte, la Suisse veille à ce que les organisations et secrétariats de conventions de l'ONU présents à Genève puissent collaborer de manière efficace et cohérente. Dans le contexte des réformes entreprises au sein de l'ONU, le site de Genève fait face à une situation émaillée de défis. Dans la mesure où Genève est un pilier essentiel de la politique extérieure de la Suisse, le Conseil fédéral a débloqué une enveloppe supplémentaire de 269 millions de francs pour la soutenir pendant la période 2026–2029.

Le Forum des maires ([UN Forum of Mayors](#)) à Genève, une initiative lancée par l'ONU, témoigne de la capacité de la Genève internationale à rassembler des acteurs locaux, régionaux et mondiaux. La Suisse soutient le forum, notamment par le biais du *Global Cities Hub*, qui entend relever les défis liés au développement urbain durable par l'échange d'expériences et la mise en réseau.

6.1 Compétitivité à l'échelle internationale et prospérité durable



De par son économie de taille moyenne, ses ressources naturelles limitées et son marché intérieur de taille restreinte, la Suisse est tributaire du commerce international. Elle entend assurer sa prospérité et la renforcer à long terme, conformément à l'Agenda 2030. Pour ce faire, elle promeut le commerce durable et la conduite responsable des entreprises. Elle soutient les pays en développement et les pays émergents dans leur développement économique. Sa politique économique extérieure est axée sur des partenariats solides.

Œuvrer à une politique commerciale plus durable

La durabilité est un principe inscrit dans la priorité thématique « Prospérité et compétitivité » de la SPE 2024–2027 et dans les champs d'action stratégiques de la stratégie de la politique économique extérieure. Au niveau multilatéral, la Suisse est active dans l'ensemble des processus de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) liés au négoce et à l'environnement : elle a présidé le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC en 2024 et 2025 ; elle a signé l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité avec le Costa Rica, l'Islande et la Nouvelle-Zélande (voir l'encadré « ACCTS ») ; dans les accords de libre-échange (ALE), elle veille à intégrer systématiquement des normes environnementales et sociales, à l'image des nouveaux ALE conclus avec la Moldavie, l'Inde, la Thaïlande, le Kosovo, la Malaisie, les pays membres du Mercosur ou les ALE modernisés avec le Chili et l'Ukraine.

Les tensions géopolitiques ont été à l'origine d'une incertitude économique et d'interventions protectionnistes et interventionnistes en politique industrielle, souvent au détriment du multilatéralisme et de l'ouverture des marchés. La Suisse continue de respecter ses engagements internationaux et de promouvoir un cadre réglementaire clair dans l'économie mondiale ainsi qu'une coopération renforcée au sein du système commercial multilatéral.

.....
Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS)

En 2024, la Suisse a signé avec le Costa Rica, l'Islande et la Nouvelle-Zélande l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability, ACCTS). Cet accord plurilatéral prévoit de libéraliser le commerce des biens et services environnementaux, de limiter les subventions aux énergies fossiles et de renforcer la qualité des labels environnementaux. Fondé sur des normes contraignantes ambitieuses, il encourage des politiques commerciales et environnementales qui se renforcent mutuellement, favorisant ainsi le développement durable. L'ACCTS est appelé à grandir à mesure que d'autres membres de l'OMC y adhéreront.

.....

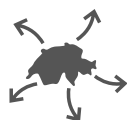
Soutenir la conduite responsable des entreprises

La Suisse s'engage également à l'international en faveur d'une conduite d'entreprise responsable (voir ch. 4.1.4). Elle soutient les programmes de l'Organisation internationale du travail (OIT) visant une amélioration des conditions de travail et de la productivité et des salaires plus équitables dans ses pays partenaires. Grâce aux projets qu'elle finance, 800 PME au Ghana, en Afrique du Sud et au Vietnam ont ainsi pu augmenter leur productivité entre 2022 et début 2025 et 45 000 employés ont bénéficié d'une amélioration de leurs conditions de travail (voir la fiche d'information [Productivity Ecosystems for Decent Work](#)). La Suisse encourage également les initiatives du secteur privé, comme l'initiative [Integrating Sustainability and Diversity in Boards \(ESG4Boards\)](#).

Encourager un développement économique durable

La Suisse aide les pays en développement et les pays émergents à poursuivre une croissance durable sur le plan économique. Cela suppose de créer des emplois, d'améliorer le contexte du marché du travail, de renforcer l'économie locale et d'associer systématiquement le secteur privé. Les partenariats public-privé, comme la [SDG Impact Finance Initiative \(SIFI\)](#) (voir l'encadré « Effets spillovers: finance et investissements durables »), jouent un rôle important dans la promotion des investissements à impact.

De même, les initiatives multipartites sectorielles ont gagné en importance, à l'instar de la [Plate-forme suisse du cacao durable \(SWISSCO\)](#) ou de la [Plateforme suisse de café durable \(SSCP\)](#). Les membres des deux plateformes s'engagent à améliorer la durabilité sociale, écologique et économique de la chaîne de valeur du cacao et du café en Suisse et dans les pays producteurs.



Effets spillovers: finance et investissements durables

La Suisse fait partie des dix principaux pays exportateurs de capitaux au monde. En 2024, les flux financiers en provenance de Suisse et à destination des pays à revenu intermédiaire se sont élevés à 15,7 milliards de francs, et 90 millions de francs ont reflué des pays les moins avancés (PMA) vers la Suisse. Entre 2004 et 2024, les investissements directs de la Suisse à l'étranger se sont élevés en moyenne à 29,5 milliards de francs par an, dont 7,9 milliards dans les pays en développement (pays à revenu intermédiaire et PMA confondus). Lors de la COP26 en 2021, la Suisse a signé la Déclaration de Glasgow, qui prévoit l'abandon du financement public des énergies fossiles au profit d'une promotion ciblée des énergies propres. Dans certains cas, des exceptions restent toutefois possibles pour des projets liés aux énergies fossiles.

En 2022, la Suisse s'est fixé pour objectif de consolider sa position de place financière leader en matière de développement durable. Les dispositions relatives au rapport sur les questions climatiques que sont tenues d'établir les grandes entreprises sont en vigueur depuis 2024. Afin de promouvoir des flux financiers à fort impact, la Suisse soutient par exemple la SIFI, dont le but est de mobiliser des fonds privés à hauteur de 1 milliard de francs d'ici à 2030. Les contributions à des instruments financiers tels que la société financière de développement de la Confédération (*Swiss Investment Fund for Emerging Markets, SIFEM*) ou à des fonds climatiques majeurs comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) demeurent substantielles malgré un contexte de politique financière contraint. Enfin, au sein des organes de décision des banques multilatérales, la Suisse agit pour mobiliser davantage de moyens en faveur du développement durable.

En 2023, la Suisse a actualisé les [Swiss Climate Scores](#), une évaluation climatique basée sur le volontariat à l'usage des institutions financières, rendant ainsi plus transparent l'impact climatique des produits financiers. En 2024, le [test PACTA \(Paris Agreement Capital Transition Assessment\)](#), une évaluation horizontale menée sur une base volontaire, a montré que, malgré des progrès encourageants, le secteur financier reste exposé aux risques liés aux entreprises actives dans le domaine des énergies fossiles.

6.2 Développement humain



La réduction de la pauvreté et des inégalités ne se conçoit pas sans un accès à des soins de santé de qualité, à une alimentation équilibrée, à l'éducation et à des infrastructures de base. Pour améliorer les services de base dans les pays prioritaires et, plus généralement, dans le monde, la CI suisse suit une approche globale.

Renforcer les systèmes de santé grâce aux contributions financières et aux contributions à la recherche

Les soins de santé constituent une dimension essentielle du développement humain, qui a encore gagné en importance sous l'effet de la pandémie de COVID-19. La Suisse s'engage en faveur de davantage de résilience et de structures de santé solides à travers des contributions financières à des organisations internationales. Son soutien global au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) a contribué à ce que la prestation de services dans la lutte contre ces maladies retrouve rapidement son niveau d'avant la pandémie. Les facteurs de réussite ont été notamment la garantie de la continuité financière des programmes en cours, la flexibilité dans la réaffectation des ressources et le renforcement des structures de santé locales. L'érosion structurelle des systèmes de santé mondiaux et le retrait des bailleurs de fonds traditionnels du financement mondial de la santé restent toutefois des défis majeurs. La Suisse réduit elle aussi, depuis 2025, son soutien financier aux programmes de santé mondiaux, voire y met fin (p. ex. ONUSIDA). Malgré un bon réseau à Genève, les approches multisectorielles, notamment dans les domaines de l'égalité des genres, de l'éducation, de l'alimentation et de la santé, restent difficiles à coordonner. De plus, la multiplication des attaques politiques contre les droits sexuels et reproductifs complique la mise en œuvre des programmes.

Lutter contre la faim et promouvoir une alimentation équilibrée

Dans de nombreuses régions, on assiste à une détérioration de la sécurité alimentaire sous l'effet du changement climatique et des conflits armés. La pandémie de COVID-19 et le renchérissement des denrées alimentaires et des engrais, dû notamment à la guerre en Ukraine, ont aggravé la situation. Des mécanismes flexibles ont été mis en place, et les moyens financiers ad hoc, relevés, ce qui a permis d'intensifier rapidement l'aide alimentaire en nature ou en espèces et de développer des projets agricoles bilatéraux dans des contextes particulièrement touchés comme la Corne de l'Afrique, le Burkina Faso, l'Afghanistan et le Laos.

Outre l'aide alimentaire à court terme, la mise en place de systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs est indispensable. La Suisse œuvre à cet effet au sein de plusieurs instances multilatérales : ainsi, au cours de la période sous revue, elle a soutenu politiquement et financièrement les mesures prises par des banques multilatérales de développement et par le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'eau. Par ailleurs, elle s'est engagée en faveur de l'amélioration du contexte international à travers des processus au sein d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization*, FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de plateformes intergouvernementales telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et d'organisations scientifiques telles que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (voir l'encadré « Des innovations pour lutter contre la faim »).

.....

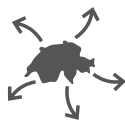
Des innovations pour lutter contre la faim

La Suisse soutient le GCRAI, dont les innovations dans les technologies liées aux récoltes et à l'exploitation sont mises en œuvre sur une surface totale d'au moins 221 millions d'hectares en Afrique, en Asie et en Amérique latine et génèrent chaque année un gain de prospérité économique de l'ordre de 47 milliards de dollars (état 2024). Le recours à des variétés végétales hautement productives et résistantes aux changements climatiques combiné à des pratiques d'exploitation durables et adossé à un cofinancement suisse ciblé génère un effet multiplicateur qui augmente non seulement la productivité agricole, mais améliore aussi durablement la résilience économique, la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles dans les régions concernées.

.....

Dans le cadre du suivi global de la réalisation de l'ODD 2 et au titre de la mesure 4 du plan d'action 2024–2027 relatif à la SDD 2030, la Suisse a conçu, en collaboration avec d'autres États et organisations, un nouvel indicateur statistique pour mesurer la diversité alimentaire minimale (Minimum Dietary Diversity) chez les femmes et les enfants. Depuis 2025, cet indicateur fait partie des indicateurs mondiaux de durabilité.

À moyen et long terme, la sécurité alimentaire mondiale ne pourra être garantie sans une transformation en profondeur des systèmes alimentaires. Dans ce contexte, la Suisse participe activement à des partenariats multipartites, notamment sur les questions de l'eau, des animaux de rente, de la biodiversité et du climat, comme en témoigne son rôle de coprésidente du Programme pour des systèmes alimentaires durables, lancé par l'ONU. En 2021, elle a présenté une première feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir l'Agenda 2030, puis une version actualisée en 2025.



Effets spillovers: rôle de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) et contributions à la base de connaissances mondiale

Les acteurs suisses de la FRI, tant publics que privés, sont un moteur majeur du développement durable, y compris au niveau international. L'enseignement et la recherche sur la durabilité dans les hautes écoles, les start-up axées sur l'innovation, les mesures de promotion ciblées et les coopérations internationales dans le cadre d'Horizon Europe, notamment, ont des retombées positives. En y associant le transfert de connaissances et de technologies (via des spécialistes qualifiés ou via la science ouverte [*Open Science*]), la Suisse contribue de façon décisive à la base de connaissances mondiale. L'*Open Science* (p. ex. sous forme de publications en libre accès) permet aux internautes en Suisse et à l'étranger, quels que soient leurs revenus et leur possibilité de financement, d'accéder à l'information, et favorise ainsi l'égalité des chances.

.....

Des solutions durables dans le domaine de la migration et des déplacements forcés

Depuis 2020, la question migratoire est un élément transversal des stratégies de politique extérieure de la Suisse. Dans ce cadre, la réduction de la migration irrégulière et des déplacements forcés ainsi que la protection des personnes issues de zones de conflit ou de crise font l'objet d'une attention particulière. En complément, la Suisse encourage l'intégration économique des migrants, notamment grâce à un accès facilité au capital et à la promotion de l'entrepreneuriat, et s'engage dans la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre.

6.3 Environnement



Les événements météorologiques extrêmes, les pertes de récoltes et les pénuries d'eau se sont de nouveau amplifiés au cours de la période sous revue, mettant en péril les moyens de subsistance de millions de personnes à travers le monde. Dans les régions où les ressources en eau sont peu abondantes, le changement climatique ne fait qu'accentuer une situation souvent précaire. La Suisse soutient donc la mise en place de mesures durables pour faire face aux conséquences négatives du changement climatique. Elle est également mobilisée au niveau mondial dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement au moyen d'accords multilatéraux sur l'environnement et de la coopération scientifique.

Lutte contre le changement climatique et soutien aux mesures d'adaptation

En 2023, la Suisse a participé aux négociations sur le premier examen à mi-parcours de l'Accord de Paris et a soutenu une décision de la COP28 exigeant une transition à l'échelle mondiale des énergies fossiles vers des systèmes énergétiques durables, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, conformément aux préconisations scientifiques. La Suisse a également pris une part active dans les négociations sur l'objectif de financement climatique arrêté en 2024 (300 milliards de dollars par an d'ici à 2030). Entre 2022 et 2024, elle a contribué au financement climatique à hauteur de 772 millions de francs par an en moyenne. Provenant de sources publiques et privées, ces fonds lui ont permis notamment de soutenir l'augmentation de l'efficacité énergétique mondiale, le développement des énergies renouvelables et des mesures d'adaptation au climat. La Suisse appelle les Nations Unies à continuer de traiter l'engagement contre le changement climatique comme un défi d'ordre mondial.

La lutte contre le changement climatique repose toujours sur les objectifs climatiques et les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi que sur leur renforcement continu et leur mise en œuvre systématique. En janvier 2025, la Suisse a été l'un des premiers pays à soumettre sa deuxième contribution déterminée au niveau national (Nationally Determined Contribution, NDC), aux termes de laquelle est prévue une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 65 % d'ici 2035 par rapport à leur niveau de 1990.

La Suisse soutient plusieurs fonds climat multilatéraux, dont le fonds d'adaptation de l'Accord de Paris, à hauteur de 15 millions de francs pour la période 2025–2028. Par ailleurs, elle a obtenu en 2024 que Genève soit choisie pour accueillir le secrétariat du Réseau de Santiago, qui fournit aux pays en développement une assistance technique pour faire face aux dommages et aux pertes causés par le changement climatique. La Suisse soutient financièrement le réseau (contribution de base de 2 millions de francs) et participe activement à son développement.

Protection de la biodiversité et lutte contre la pollution chimique et plastique

La Suisse a œuvré pour l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin de lutter contre le déclin de la biodiversité (CMB). En outre, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, elle a participé activement aux négociations d'un accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (accord BBNJ), adopté en 2023.

La situation géopolitique actuelle complique également les avancées dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre du processus engagé par l'ONU en vue de parvenir à un traité contre la pollution plastique, les pays pétroliers et les États-Unis, en particulier, s'opposent à des mesures internationales visant à réglementer les produits plastiques et les substances chimiques potentiellement dangereuses qu'ils contiennent. De plus, dès lors qu'elles ne sont pas en phase avec certaines orientations politiques, les connaissances scientifiques en tant que fondement des décisions politiques sont de plus en plus contestées. Les discussions menées lors de la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE 7) montrent également que le niveau d'ambition est plutôt modeste. La Suisse a néanmoins contribué à ce que des travaux de suivi soient décidés dans le domaine des produits chimiques et à ce que les nouvelles connaissances scientifiques soient prises en compte.

.....

Permettre des décisions fondées sur la science dans le domaine de l'environnement

Grâce à l'initiative et au soutien de la Suisse, un groupe intergouvernemental d'experts sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution (ISP-CWP) a été créé en 2025. Sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES), il permettra de prendre des décisions éclairées et fondées sur la science et de renforcer les outils de gestion durable des produits chimiques et des déchets.

.....

La coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau pour prévenir les conflits

Étant donné que 60 % des flux d'eau douce dans le monde sont de nature transfrontalière, les conflits et les tensions liés à cette ressource sont appelés à se multiplier sous l'effet du changement climatique, que ce soit entre groupes d'utilisateurs à l'échelle d'une commune ou entre pays riverains. Le développement de la coopération dans le domaine de l'eau est prometteur. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, la Suisse a présidé le dialogue interactif sur la coopération avec le Sénégal, contribuant à faire de cette question sensible une priorité de l'agenda politique international. L'élaboration de lignes directrices encadrant la coopération transfrontalière sur les eaux souterraines dans le cadre de la stratégie de l'eau développée par la Ligue arabe est un autre succès à mettre sur le compte de la diplomatie de l'eau menée par la Suisse.

6.4 Paix, sécurité, démocratie et bonne gouvernance



Les principes démocratiques et la bonne gouvernance sont mis à l'épreuve en raison de la fragilisation des institutions et de la montée de l'autoritarisme. En 2024, selon le [rapport V-Dem Democracy](#), 72 % de la population mondiale vivait dans des États autocratiques – 26 sont des pays prioritaires de la CI suisse. Il s'agit du taux le plus élevé depuis 1978. 2024 a également été la dixième année consécutive de baisse de l'Indice de paix global, recul qui s'explique notamment par la guerre qui se poursuit en Ukraine, l'instabilité en Afrique de l'Ouest et le conflit au Proche-Orient. Environ un quart de la population mondiale vit dans des zones de conflit. Dans ce contexte, la promotion de la paix et de la démocratie, fondements essentiels du développement durable, est une priorité pour la Suisse.

Œuvrer à la résolution des conflits et à la promotion de la paix

À travers ses activités de médiation, la fourniture d'aide humanitaire ou l'envoi d'experts civils et militaires, la Suisse œuvre en faveur de la paix, un engagement qui constitue l'un des piliers de sa politique extérieure. En matière de règlement des conflits et de promotion de la paix, elle met en place des processus de dialogue qui empêchent l'éclatement de conflits violents ou créent les conditions d'une paix durable. Parallèlement, la CI agit sur les causes structurelles des conflits. Elle favorise un accès équitable à des services de base de qualité et s'emploie à offrir de bonnes perspectives aux populations. La Suisse continue d'assumer son rôle de puissance protectrice, mandat pour lequel elle est de nouveau davantage sollicitée.

La Suisse reste un État hôte de premier plan, malgré une concurrence accrue ces dernières années. La conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine qui s'est tenue en 2024 au Bürgenstock a rassemblé près de 100 délégations et a été la plus grande conférence de paix jamais organisée par la Suisse. Dans le domaine de la médiation, la demande ne faiblit pas non plus. La Suisse s'est vu confier de nouveaux mandats, parfois confidentiels, par des parties en conflit, en particulier dans le cadre de conflits intra-étatiques.

Promouvoir l'égalité des genres

Conformément aux stratégies CI 2021–2024 et 2025–2028, la promotion de l'égalité des genres est intégrée dans toutes les activités de la coopération internationale. Entre 2021 et 2024, la part des programmes et des projets incluant des objectifs d'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes était d'environ 80 %, et près de 4 % d'entre eux visaient en premier lieu l'égalité des genres.

L'égalité des genres et la reconnaissance du rôle des femmes sont aussi des préalables essentiels à une paix et à une sécurité durables. La mise en œuvre du programme de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) est donc d'autant plus importante pour la Suisse. Deux priorités sont mises en avant dans le cadre de ce programme: la réaffirmation du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la participation pleine, égale et effective des femmes au règlement des conflits. Dans ces deux domaines, la Suisse a été active aux niveaux régional et multilatéral (pendant son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023–2024

[voir l'encadré « Promouvoir une paix globale au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023 et 2024 »)], au sein du réseau des points focaux du programme de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) ainsi que dans l'accompagnement bilatéral de processus de dialogue et de paix.

.....
Promouvoir une paix globale au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023 et 2024

Au cours de son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023–2024, la Suisse s'est engagée en faveur d'une paix et d'une sécurité globales. « Agir pour la sécurité climatique » était alors l'une de ses quatre priorités. Elle est parvenue à une meilleure prise en compte des risques climatiques dans les questions de paix et de sécurité grâce, notamment, au mandat confié aux missions de paix d'analyser de manière plus systématique les risques climatiques et leurs répercussions. L'intégration de cette dimension dans sept résolutions récentes permet une meilleure anticipation des risques climatiques pour la sécurité humaine, par exemple pour la première fois en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

.....

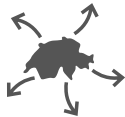


Promotion de la démocratie et restitution des avoirs

Publiées en 2025, les lignes directrices sur la démocratie 2025–2028 définissent les objectifs de la promotion de la démocratie ainsi que les instruments de politique extérieure qui permettent à la Suisse de renforcer les processus et institutions démocratiques. L'un des objectifs formulés est la mise en œuvre de mesures concrètes de promotion et de protection de la démocratie dans le cadre d'un dialogue avec les États intéressés. Ces efforts ne se limitent pas à la protection des structures démocratiques existantes, mais visent aussi à renforcer les institutions et processus démocratiques dans les jeunes démocraties ou dans les États où la démocratie est mise à l'épreuve.

Un autre domaine dans lequel la Suisse dispose d'une expertise avérée est celui de la restitution des avoirs (voir l'encadré « Effets spillovers : flux financiers illicites »).

.....
Effets spillovers : flux financiers illicites



Place financière de premier plan, la Suisse est exposée à des flux financiers illicites liés au blanchiment d'argent, à la corruption, à la fraude ou à l'évasion fiscale. Elle cherche à promouvoir des normes internationales de lutte contre les abus et déploie moult efforts pour garantir l'intégrité de sa place financière, par exemple dans les domaines de l'échange d'informations en matière fiscale, de l'assistance administrative et de l'entraide judiciaire. En raison de la forte interdépendance internationale de sa place financière, elle court surtout le risque que celle-ci soit utilisée pour des opérations de blanchiment d'argent basées sur des infractions préalables commises à l'étranger. Depuis la dernière évaluation mutuelle de la Suisse effectuée par le Groupe d'action financière (GAFI) en 2016, ce dernier a salué en 2023 les progrès réalisés dans les mesures de prévention, la responsabilité des intermédiaires financiers, l'échange d'informations et l'identification des ayants droit économiques, et a souligné les efforts du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). En 2025, les recommandations 22 à 25 du GAFI ont été inscrites dans le droit suisse par le biais de la loi sur la transparence des personnes morales et de la révision de la loi sur le blanchiment d'argent.

Enfin, la Suisse est très impliquée dans les discussions intergouvernementales sur ce sujet (GAFI, « processus d'Addis ») et a mis en place plusieurs bonnes pratiques afin de garantir que les avoirs restitués profitent aux populations des pays d'origine. Des procédures de restitution d'avoirs à l'Ouzbékistan (313 millions de dollars) et au Pérou (16 millions de dollars) sont en cours. Celles à destination du Nigeria (321 millions de dollars), du Kazakhstan (49 millions de dollars) et du Turkménistan (1,3 million de dollars) ont été menées à bien entre 2022 et 2026.

.....



7 Perspectives

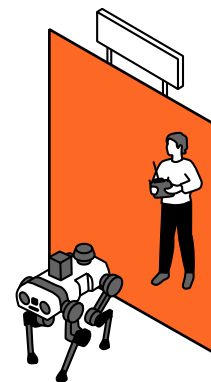
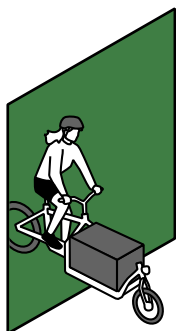
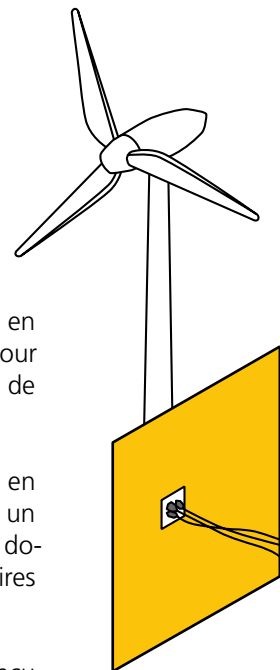
Le présent rapport dresse un bilan intermédiaire mitigé. Des progrès ont été réalisés, en particulier dans les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'égalité des genres. Pour autant, des défis majeurs persistent, notamment en matière de consommation durable, de climat, de biodiversité, de logement adéquat et de lutte contre la discrimination.

L'évolution des contextes géopolitique et économique a rendu plus complexe la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Conseil fédéral continue de considérer ce dernier comme un cadre de référence essentiel. Toutefois, ses objectifs ne sont plus réalisables dans tous les domaines ni dans les délais initialement prévus. D'où l'importance de définir des priorités claires et de recentrer systématiquement les efforts sur des mesures efficaces.

Un changement perceptible s'opère également au niveau international: initialement conçu comme un programme de transformation global, l'Agenda 2030 devient progressivement un cadre de référence pragmatique. La priorité est mise sur une accélération ciblée dans certains domaines, une mobilisation accrue des moyens financiers et une évaluation plus réaliste de la réalisation des objectifs. Le présent rapport constitue le dernier rapport national de la Suisse dans le format actuel. En effet, le Conseil fédéral a chargé le DFAE de lui soumettre, d'ici à fin 2028, une proposition pour la suite en vue d'une évaluation globale de la période 2015–2030.

Aujourd'hui comme demain, le renforcement de la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes et l'inscription systématique des objectifs de durabilité dans les processus de planification, de budgétisation et de pilotage sont des leviers d'action essentiels. Il importe que les conflits d'objectifs soient identifiés et fassent l'objet de décisions politiques. En matière de politique extérieure également, il est essentiel de maintenir une orientation cohérente, en particulier pour gérer les conséquences par-delà les frontières (effets spillovers). Quatre domaines d'action se dessinent: l'évolution démographique, le climat et la biodiversité, une gestion économe en ressources ainsi que la transition technologique. Ces évolutions vont de pair avec des adaptations dans les domaines des infrastructures, du marché du travail, de l'éducation et de la gouvernance, ainsi qu'avec un renforcement de la cohésion sociale.

La Suisse continuera d'œuvrer au niveau international en faveur du développement durable selon une approche pragmatique axée sur des résultats concrets. La Genève internationale reste un site de premier ordre pour faciliter le dialogue et élaborer des solutions communes, notamment face aux profonds changements qui affectent le multilatéralisme.



Liste des abréviations

Accord BBNJ	Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	LEne	Loi sur l'énergie
ACCTS	Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (<i>Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability</i>)	LHand	Loi sur l'égalité pour les handicapés
ACS	Association des communes suisses	LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
AIS	Agenda Intégration Suisse	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
ALE	Accord de libre-échange	MNT	Maladies non transmissibles
ANUE	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Modèle	Structure tarifaire suisse pour le décompte des prestations médicales ambulatoires
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	TARDOC	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i>)
CDA	Comité directeur Agenda 2030	MROS	Plan d'action national (<i>Nationaler Aktionsplan</i>)
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CFM	Commission fédérale des migrations	ODD	Objectif(s) de développement durable
CI	Coopération internationale	OFEV	Office fédéral de l'environnement
CMB	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	OFS	Office fédéral de la statistique
CO₂	Dioxyde de carbone	OIT	Organisation internationale du travail
COP	Conférence des Parties	OMC	Organisation mondiale du commerce
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale	OMS	Organisation mondiale de la santé
CT	Conférence tripartite	ONG	Organisation non gouvernementale
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	ONU	Organisation des Nations Unies
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
EDD	Éducation au développement durable	PAM	Programme alimentaire mondial
EET	European ESG-Template	Personnes LGBTIQ	Personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	PFAS	Substances alkyles perfluorées et polyfluorées
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<i>Food and Agriculture Organisation of the United Nations</i>)	PIB	Produit intérieur brut
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PIC	Programmes d'intégration cantonaux
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies	PMA	Pays les moins avancés
FIDA	Fonds international de développement agricole	PME	Petites et moyennes entreprises
FMSTP	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i>)	PNR	Programmes nationaux de recherche
FoM	Forum des maires (<i>Forum of Mayors</i>)	RCDD	Réseau cantonal de développement durable
FPHN	Forum politique de haut niveau pour le développement durable	REDD+	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement et autres activités (mécanisme prévu par l'Accord de Paris)
FPS	Programme pour les femmes, la paix et la sécurité (<i>Women, Peace and Security</i>)	RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
FRI	Formation, recherche et innovation	SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
G20	Groupe des 20	SDGital2030	Plateforme www.sdgital2030.ch
GAA	Groupe d'accompagnement Agenda 2030	SFSP	Programme pour des systèmes alimentaires durables (<i>Sustainable Food Systems Programme</i>)
GAFI	Groupe d'action financière	SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	SIFEM	Société financière de développement de la Confédération (<i>Swiss Investment Fund for Emerging Markets</i>)
GESDA	Geneva Science and Diplomacy Anticipator	SIFI	SDG Impact Finance Initiative
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SSCP	Plateforme suisse de café durable (<i>Swiss Sustainable Coffee Platform</i>)
GJ	Gigajoule	SWISSCO	Plate-forme suisse du cacao durable
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>)	TCFD	Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat (<i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i>)
ISP-CWPP	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution	TWh	Térawattheures
LACRE	Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises	UE	Union européenne
LCI	Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique	UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (<i>United Nations Convention on the Law of the Sea</i>)
		UVS	Union des villes suisses
		VLR	Examen local volontaire (<i>Voluntary Local Review</i>)
		VNR	Examen national volontaire (<i>Voluntary National Review</i>)